



## A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

## Consignes d'utilisation

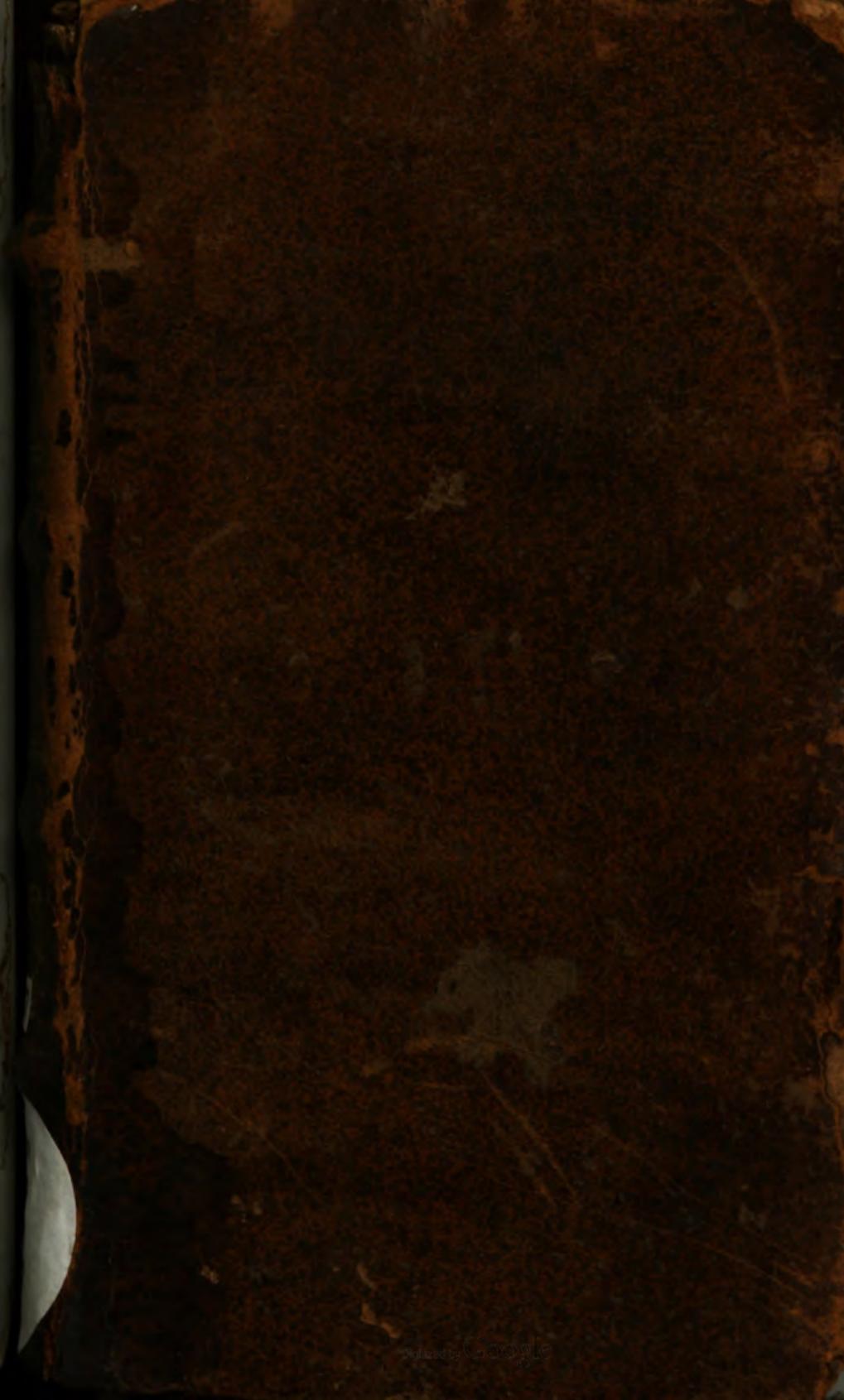
Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

- + *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.
- + *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.
- + *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.
- + *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

## À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse <http://books.google.com>



Digitized by Google







807156

# MERCURE GALANT

DEDIE A MONSEIGNEUR  
LE DAUPHIN.

DECEMBRE

1693



A LYON,

Chez THOMAS AMAULRY,  
ruë Merciere au Mercure Galant.

M. D. C. XCI.

*Avec Privilege du Roy.*



LE LIBRAIRE  
au Lecteur.

**C**EUX qui voudront les Journaux des  
Sçavans complet de 1692. les trou-  
veront chez le Sieur Amaulry; pour six  
sols chacun: il y en a quarante trois de  
ladite années 1692. & l'on continuera la  
distribution pour le même prix, de même  
que les Mercure Galant, pour 20. sols  
chaque volume, il est inutile de les de-  
mander à meilleur marché, à moins que  
l'on n'en prenne plus de cinquante exem-  
plaires des anciens.

**LIVRES NOUVEAUX**  
*du Mois de Decembre 1692.*

Histoire des Revolutions d'Angle-  
terre, depuis le commencement de la  
Monarchie, par le Pere d'Orléans de  
la Compagnie de Jesus; en deux vol.  
inquiero 12. l.

Oeuvres de S. Evremont en 4. vol.  
ind. 8. l. les 3. & 4. se trouve aussi  
separé pour 4. l. pour parfaire ceux  
qui ont les premiers tome en petit vol.  
— L'on le trouve aussi inquarto  
en 2. vol. pour 12. l.

Connoissance des tems pour 1693.  
20. f.

Penfées & Reflexions sur les Egâ-  
temens des hommes dans la voie du  
Salut, par M. l'Abbé De Villiers en  
2. vol. ind. 4. l.

La Duchesse de Medo , nouvelle  
historique en 2. vol. ind. 3. l. 10. f.

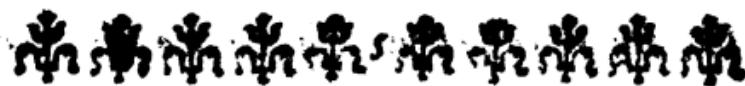
Instruction sur l'Histoire des Empe-  
reurs d'Occident , depuis Charlema-  
gne jusqu'à Leopold I. aujourd'huy  
regnant , par demande & par reponce  
ind. 30. f.

L'Idee ou desseins de Sermions sur  
les mysteres de Notre Seigneur in octa-  
vo 3. l.

Maniere de se preparer à la Mort  
pendant sa vie , par le Pere Nepveu,  
ind. 30. f.

Boandon du respect deu aux Eglises,  
in 24. 15. f.

La Science parfaite des Notaires,  
ou le moyen de faire un parfait No-  
taire, contenant les Ordonnances,  
Arrêt & Règlements rendus touchant  
la fonction des Notaires, avec les For-  
mules & une facile instruction pour  
dresser toutes sortes d'Actes, Contrats,  
Testament, & autres suivant l'usage  
& l'Etat des Provinces, de Droit écrit  
par M. de Ferrière, inquarto 6. l.



## T A B L E.

Prelate.  
Les Dits & Faits du Prince  
d'Orange.

2

# T A B L E.

<i>Beau Discours sur la Consume.</i>	11
<i>Traduction du Chapitre premier du Livre de Job, mis en Vers.</i>	59
<i>Histoire.</i>	70
<i>Discours qui fera connoistre pour- quoy le Mardi dernier jour du Carnaval, se trouve cette an- née le lendemain de la Chandeleur.</i>	93
<i>Service fait à Tournon pour feu M. le Prince de Turenne.</i>	126
<i>Eglogue.</i>	135
<i>Elegie.</i>	138
<i>Vente des dernieres Marchandises Orientales, arrivées en Hollan- de.</i>	148
<i>Morts.</i>	151
<i>Gouvernement de la Citadelle de Dunkerque donné par le Roi.</i>	152
<i>Lettre écrite de Québec.</i>	153
<i>M. Pucelle est nommé premier Pre- sident au Parlement de Dauphiné.</i>	156
<i>Mariage.</i>	157

## T A B L E.

<i>Traité de la Transpiration des humeurs.</i>	158
<i>Mort de Madame la Duchesse de Guastalla.</i>	163
<i>Reflexions sur la promotion de Marine.</i>	168
<i>On ne doit faire aucune attention à la promotion qui se trouve à la page 171. on en trouvera une plus correcte, &amp; plus ample dans les pages suivantes.</i>	
<i>Suite des Reflexions.</i>	173
<i>Don gratuit accordé au Roy par les Etats de Languedoc.</i>	174
<i>La Ligue des Rats, Fable.</i>	176
<i>Détail touchant le Voyage &amp; le séjour de M. le Prince de Virtemberg en France,</i>	179
<i>Etat où se trouve Charleroy, &amp; les mouvements des Ennemis à cette occasion.</i>	190
<i>Neutralité de Cazal.</i>	194
<i>Le Doge de Venise est élu Capitaine General.</i>	197

# T A B L E.

<i>M. le Marquis de Vignole Lieuten-</i>	
<i>nant de Roy de la Ville de Bor-</i>	
<i>deaux.</i>	199
<i>Suite de l'Histoire du Roy en Tailles-</i>	
<i>douces,</i>	200
<i>Lettres à M. de Comiers.</i>	204
<i>La guerre n'empêche pas le Roy de</i>	
<i>faire fleurir les Arts. Tableau de</i>	
<i>M. Coipelle Fils.</i>	209
<i>M. de S. Olon, Gentilhomme Ordi-</i>	
<i>nnaire de Sa Majesté, est nommé</i>	
<i>pour aller à Maroc.</i>	217
<i>Article des Enigmes.</i>	220
<i>Nouvelles levées.</i>	222
<i>Pensées &amp; reflexions sur l'égare-</i>	
<i>ment des hommes dans les voies</i>	
<i>de leur salut.</i>	224
<i>Promotion de Marine.</i>	227
<i>Lettre écrite par M. le Chevalier</i>	
<i>Forbin.</i>	234
<i>Morts.</i>	237
<i>Nouvelles d'Allemagne.</i>	238
<i>Autres nouvelles.</i>	239
<i>Apostille.</i>	241

**Fin de la Table.**



# MERCURE GALANT.

DECEMBRE



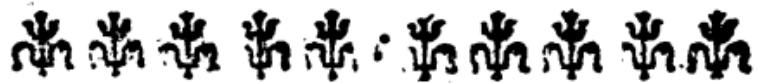
**O**U O Y que le titre de l'Ouvrage par lequel je commence cette Lettre, marque qu'il a été fait sur le Prince d'Orange , il ne laisse pas d'être à la gloire du Roy, personne n'ayant jamais tant travaillé à la faire briller que ce Prince. Il est de M.l'Abbé Regnier,

Dec. 1692.

A

## **M E R C U R E**

Secrétaire perpétuel de l'Academie Françoise , dont vous avez déjà vû des Eloges de Sa Majesté , en plusieurs sortes de Langues. Elle a été extrêmement satisfaite de ce dernier , qu'Elle a bien voulu entendre de sa bouche même , & qu'Elle s'est fait relire ensuite. C'est vous dire beaucoup à son avantage , & vous ne douteriez pas de sa beauté , après ce que je vous dis , quand il ne parleroit pas autant qu'il fait de lui-même.



## **L E S D I T S E T F A I T S du Prince d'Orange,**

**G**uillaume a dit , remply de confiance ,

# GALANT.

3

De toutes parts j'assiégeray la France,  
J'inonderay ses Pays de Soldats ;

J'enleveray Tournay, Lille Ypre,  
Arras,

Condé, Dunkerque, & les autres  
barrières,

Qui peuvent mettre à couvert ses  
frontières,

Pour en venir plus sûrement à bout ;  
En même temps j'attaqueray par  
boue,

Par mer, par terre ; elle sera con-  
trainte

De succomber à la première atteinte  
De rendre tout. Voilà ce qu'en effet  
Guillaume adit ; voici ce qu'il a fait.

Ouvrant d'abord pompeusement  
la Scène ,

De l'Océan il renverse la plaine ,  
Vient à la Haye en superbe appareil,  
Pour y tenir un fastueux conseil,  
Et faire voir à toute la Province ,

A 2

4 MERCURE

Dans leur Sujet , un grand & nou-  
veau Prince.

Au même lieu , pour le congratuler ,  
Luy rendre hommage , & l'enten-  
dre parler ,

Viennent brillans , parez , & ma-  
gnifiques ,

Les Electeurs , les Princes Germa-  
niques ,

Qu'avec plaisir il voit de jour en  
jour

Plus empresez à luy faire la Cour .

A leurs respects répondent ses ca-  
risses ;

Beau feu , grand chere , & superbes  
promesses .

Princes , dit-il , n'épargnons point  
les vins ,

Dans peu de temps nous en boirons  
dans Rheims .

La joye alors redouble , & l'Assem-  
blée ,

Tout en benvant ; prend la Ville  
d'emblée ;

# GALANT.

5

Lors qu'un Courrier vient dire que  
sous Mons

Le Roy de France est avec cent Ca-  
nons.

On se regarde, on consulte, on pro-  
pose,

Pour le secours on règle toute chose ;  
Guillaume marche avec cent Ba-  
taillons ;

Guillaume arrive, & laisse pren-  
dre Mons.

Mais de ces faits d'éternelle me-  
moire

Ce n'est pas là que se borne l'hi-  
stoire.

Pourachever de nous mettre aux  
abois,

Il a campé sous Bruxelle deux fois,  
Il a fait plus, il a vers nos frontières  
Fait avancer ses Brigades guerrie-  
res ;

Et sur Dinant lancé de toutes parts  
Pendant un mois, de menaçans re-  
gards,

Puis, pour mieux faire une autre  
fois la guerre,  
Il a repris la route d'Angleterre.

France, tremblez le voilà revenu;  
Son Parlement en vain l'a retenu;  
Il vient enfin dégager sa parole;  
A la Victoire il marche, il court, il  
vole :

Puis en chemin quand il est averti  
Que des François Namur est investi,  
C'est là, dit-il, qu'échoûera leur  
audace;

Vingt Bataillons répondent de la  
place.

D'aucun secours elle n'aura besoin;  
Que s'il en faut, le secours n'est pas  
loin.

Et de formaisson ce que je demande  
C'est seulement que le François m'at-  
tende.

Le Grand Louïs va son train ce-  
pendant,  
Et sous Namur, infatigable, ar-  
dent,

# GALANT.

7

Présent à tout, presse, attaque, foul-  
droye,  
Remplis les siens de courage & de  
joye,  
Qui sous ses yeux & sous son Eten-  
dars  
Sont scurs de vaincre, & sont au-  
tant de Mars.  
Que fait Guillaume ? Il songe, il  
delibere,  
Fette des ponts, veut donner, puis  
differe,  
Et voit enfin, ayant rompus ses ponts  
Tomber Namur, d'un peu plus près  
que Mons.  
Un moindre Chef, en voulant en-  
treprendre,  
De le sauver, n'roit perdu la Flan-  
dre.  
Luy, plus profond, le laisse prendre  
exprés,  
Pour la sauver, & le repréndre après,  
Dans celle vené, avec la confiance

A 4

Que de Louïs luy redonne l'absence,  
Il tient d'abord , par de longs cam-  
pemens ,

De ses desseins tout le monde en sus-  
pens.

Il tient après , par une marche lente ,  
De ses desseins tout le monde en at-  
tente ;

Puis bout d'un coup , pour jouér au  
plus seur ,

Il se ravise , & fait grace à Namur ;  
Songe à donner jalouſie à Dunker-  
que ,

Et voit de loin le Combat de Stein-  
kerke ,

Où , sous l'acier de nos fiers Bataill-  
lons ,

L'Anglois rebelle a mordu les fil-  
lons .

Alors outré , ne sçachant plus que  
faire ,

Il lâche enfin la bride à sa colere ;  
Et sa colere à tel point l'emporte ,

# GALANT.

9

*Que brusquement sur Furne il se  
jetta,  
Qui sont ouvert , dépourvû de dé-  
fense ,  
Et s'estimans de trop peu d'impor-  
tance ,  
S'étonne fors , & s'étonne aujour-  
d'huy ,  
Qu'un si grand Prince ait pu son-  
ger à luy.*

*Ainsi finit la superbe Campagne  
Du Protecteur d'Angleterre & d'Es-  
pagne.*

*Que s'il repasse encore un coup les  
mers ,  
I'espere voir LOVIS maître d'An-  
vers..*

Il m'est bien agreable, Ma-  
dame , de vous pouvoir satis-  
faire. Dans le temps que j'ay  
receu vostre Lettre, par laquel-  
le , charmée encore de l'excel-

A 5

lent Discours de M. Thiot,  
Conseiller & Avocat du Roy  
au Presidial de la Fléche , sur  
*l'Alliance de la Guerre & de la  
Justice* , que je vous envoyay au  
mois de Decembre de l'année  
derniere , vous me demandez  
si vous ne verrez rien de luy  
celle-cy , on m'a mis entre les  
mains un autre Discours sur *la  
Coutume* , qu'il prononça le Jeu-  
dy 13.. du mois passé , à l'ou-  
verture du mesme Presidial.  
Cette Piece est d'autant plus  
belle , que le sujet sera éternel-  
lement à la mode. Quoy que la  
matiere soit seche & aride , tous  
ceux qui ont parlé jusqu'à pre-  
sent des Coutumes , n'ayant osé  
y toucher · que superficiel-  
lement , & en passant , comme  
estant sterile , & peu suscepti-  
ble des beautez de l'Eloquence ,

## G A L A N T.

vous la verrez néanmoins traitée ici noblement, & fort à fond. Vous pouvez juger de l'affluence que la réputation de M. Thiot attira à cette ouverture du Palais. Voici les termes dont il se servit.

## M E S S I E U R S.

Il y a des prodiges admirables & surprenans dans la Nature, que la pluspart des hommes regardent sans admiration. Je remarque de mesme dans le Palais une merveille que l'on n'admire point, & que l'on ne peut assez admirer. C'est une Loy qui s'est faite d'elle-même, une loy sage & judicieuse, établie insensiblement pendant une longue suite d'années par le tacite consentement des Peu-

ples , & qui sert de regle à toute la Province. Vous voyez bien, Messieurs, que c'est de la Coutume , dont je pretens parler , & dont je desire aussi avoir l'honneur de vous entretenir. La difficulté du sujet me rebute, mais la simplicité de la Coutume , que vous reconnoistrez dans la simplicité de mes paroles & de mes pensées , me donne de l'assurance , & m'engage à vous faire voir aujourd'hui l'origine de la Coutume , sa puissance , & l'obeissance que nous luy devons..

Toutes less Loix ont un principe convenable , & quelque rapport dans leur principe. La Loy éternelle & la Loy naturelle ont esté formées par une suprême raison , appellée par le Docteur Angélique , *Volonté de*

*Dieu.* La Loy humaine a été faite par la volonté de l'homme conduite & réglée par la raison, & la Coutume a été formée par un usage constant & perpétuel, conforme à la raison, & autorisé par le tacite consentement du Peuple .. Cette règle & manière de vivre toujours semblable & uniforme , usitée & pratiquée de la même façon pendant une longue & immémoriale suite d'années , que nous appellons la Coutume, a autant de force que la loy humaine , parce que ces mêmes actes incessamment réitez & multipliez , & transformez en habitudes , semblent proceder d'une meure délibération faite avec raison. Il ne faut pas s'imaginer qu'une règle générale qui s'est ainsi faite d'elle même avec

tant de sagesse & de constance,  
& qui paroist, pour ainsi dire ,  
concertée avec tant d'harmonie & de regularité , ait été  
faite par hazard , & par une  
conduite aveugle de la fortune ,  
d'autant que la raison nous dictera toujours qu'il doit y avoir  
eu quelque agent souverainement intelligent , équitable &  
puissant , qui ait inspiré que  
les choses se fissent de cette maniere , & non pas d'une autre ,  
& encore bien que la Loy, pour  
l'ordinaire , soit la regle des actions des hommes , il arrive sou-  
vent qu'elle est nuisible ou in-  
utile en certaines occasions ,  
d'autant que le Legislateur fai-  
fant sa Loy en general , & selon  
ce qui arrive le plus communément , n'y peut pas comprendre toutes les differences des tems ,

la diversité des rencontres , & la varieté des incidens & des affaires qui naissent à tous momens. De là vient que la Loi se trouvant défectueuse en plusieurs cas , & ne pouvant pas estre observée en tout temps , ny en tous lieux , n'y dans les différentes especes qui se présentent , le manquement & le défaut qui s'y trouve , est souvent reparé & corrigé par la Coutume autorisée de la raison , qui établit pour cette fin un nouvel usage , ou pour mieux dire , une nouvelle loy. L'on ne viole point en cela l'autorité du Prince qui seul peut faire les Loix , parce que le Peuple par sa tolerance & par sa permission peut faire des Coutumes , d'où il resulte que la Coutume est une règle inviolable , laquelle

a autant ou plus de force que la Loy , & que si le Prince est maistre de la Loy , le Peuple autorisé de son Prince est maistre de la Coutume.

Le Peuple dont je parle n'est point l'amas de ce petit monde, qui est aveugle , inconstant, témeraire , en jugement sans conseil , en conseil sans discours, en discours sans raison. Ce que j'appelle Peuple , ce sont tous les hommes de la Province , qui par une heureuse fatalité ont rencontré dans les mesmes sentimens , & les ont exprimez naturellement par leurs actions & par un long usage. Ce Peuple considéré en general , agit sans science & sans étude , mais il est bien inspiré. S'il n'entend pas quelquefois ce qu'il fait , il ne laisse pas de faire bien. No-

stre gloire en étudiant ou en jugeant , n'est pas de corriger son sçavoir faire , ny de parler autrement que luy , mais d'expliquer ses pensées & ses manières , & d'entrer dans ses sentimens. Les maximes de ce Peuple sont les premiers principes & les premières & fondamentales conclusions de la Loy municipale , qui nous est annoncée par les mœurs de toute la Nation. Ce qu'a fait la Nation , & ce qu'elle a fait comme d'un commun accord depuis plusieurs siecles, elle l'a fait poussée par cette sagesse qui n'enseigne rien à l'homme , & qui ne luy fait rien faire , que ce qu'il trouve écrit par la main de Dieu dans l'esprit de tous les hommes. La voix de ce Peuple est la voix de la Sagesse infinie ,

qui separe les veritez des illusions, qui donne des preceptes de bien vivre, qui ne se peut tromper , & qui a toujours esté la maistresse des Scavans. La voix de ce Peuple est la voix de Dieu. Ce que la voix du S. Esprit est dans la Theologie , & la voix de la conscience dans la Morale , telle est la voix du Peuple dans la Coutume , c'est elle qui en a prononcé les decissions & les Arrests incontestables.

C'est cette voix que doivent écouter tous les Scavans qui veulent apprendre sa doctrine , & qui aspirent à l'honneur de devenir les Oracles de leur Nation. C'est sur cette voix publique & universelle qu'ils doivent appuyer leur science. C'est cette voix que les Juges doivent

entendre , & qu'ils doivent consulter avant que de juger. C'est enfin sur cette voix qu'ils doivent établir , comme sur un principe divin, leurs Sentences & Jugemens , & tous les ouvrages de leur doctrine particulière. Si on veut éléver une autre opinion que celle que nous annonçons la voix de ce Peuple , on tombe dans l'erreur & dans l'égarement ; au lieu de bâtir sur la terre , on bâtit en l'air , & on ne bâtit que comme les enfans , des châteaux de carte. Si pour faire briller son esprit , on veut avancer une doctrine nouvelle , & démentir la voix de ce Peuple , & dire autrement qu'il n'a dit , on n'avance que des songes , des ignorances , & des pauvretez. Charlemagne n'étoit-il pas convaincu de cette

verité , ordonnant au chapitre douzième de ses Capitulaires , que le Peuple fust interrogé & consulté sur chaque article de ses Ordonnances ; de sorte que comme le Peuple est le premier & le plus ancien de tous les Legislateurs , la Coutume qui est son ouvrage misterieux,est aussi la plus ancienne de toutes les Loix. Elle est si ancienne , que l'on n'a nulle mémoire de son origine.Nous sçavons bien en quel temps ont été faites les Loix de Moyse , de Draco , de Lycurgue , de Solon , de Minos , des douze Tables , du Code & du Digeste , & les Ordonnances de nos Rois. On sçait en quel tems la Coutume a été revûë & rédigée par écrit , mais on ne sçait point son origine.Elle est cōme ces grands

Fleuves, dont on n'a jamais pu connoistre la source. Sa naissance est des plus anciennes & des plus illustres. On pourroit dire que la Coutume est une auguste Princesse , de qui les cheveux blancs n'ont point terny l'éclat ny la beauté ; qu'elle est Sœur du Soleil & la Fille du Temps , qu'elle est du siecle d'or. Et de vray, elle est la premiere & la plus éloignée de toutes les choses. Tout est moderne en comparaison ; avant que les Gaules fussent policées, il y avoit déjà des Usages & des Coutumes.

Dans son commencement, & pendant plusieurs siecles , elle n'estoit point écrite, & c'est elle que le Droit Romain appelle Droit non écrit. Elle estoit imprimée seulement dans la me-

moire des hommes; elle estoit là placée comme dans un sacré dépôt. Elle regnoit noblement dans cette belle partie de l'ame, où elle faisoit ressouvenir l'homme à tout moment de son devoir. La Coutume non écrite estoit dès lors plus forte que tous les Ecrits du monde; mais comme la memoire est la plus delicate & la plus foible faculté de l'ame, on a vu dans la suite des temps que la malice des hommes & la licence des guerres, qui traînent souvent après soy le crime & l'impunité, commencerent à vouloir effacer de la memoire les precieux caractères de la Coutume. Le Roy Philippe le Bel s'en étant apperçû, fit une Ordinance le Lundy après la mi-Carême de l'année 1302. pour en arrêter les abus,

qui parurent encore plus visiblement sous le Regne de Charles VII. lequel après avoir chassé les Anglois de la France, & voulant remettre toutes choses en ordre , trouva que les armes de nos Ennemis avoient mis la confusion' par tout , que les Coutumes devenoient douteuses , & que dans l'incertitude les Juges en faisoient faire preuve par témoins , dont les differentes depositions par faueur ou par interest , rendoient les Coutumes encore plus incertaines. C'est pourquoy il donna par ses Lettres Patentess données aux Montils lez Tours aux mois d'Avril 1453. que toutes les Coutumes du Royaume fussent accordées en l'assemblée des Coutumiers , Praticiens , & Gens de chacun Bail-

liage & Senechaussée , en présence des Députez par Sa Majesté , & ce fait , redigées par écrit , & publiées , pour estre gardées comme loy . Les grandes affaires & la mort interrompirent son dessein . Les Rois Louis XI. & Charles VIII. ses Successeurs , ordonnerent la même chose , & nous obeîmes dans l'Anjou à leurs Ordonnances , car nous avons une Coutume imprimée dés l'année 1483. regnant Charles VIII. laquelle écrite de l'autorité du Prince , a été desormais nostre Loy municipale , selon la loy , *omnes populi , Digestis de Justitia & Jure.* Mais comme elle n'avoit pas été redigée dans toutes les formes , ne paroissant aucun Procés verbal , ny publication , ny enregistrement , ny dans

dans quel temps l'Assemblée s'estoit faite , ny de l'Ordonnance de quel Roy , Loüis XII. voulant achever l'ouvrage commencé par ses Predecesseurs , ordonna en l'année 1508. que toutes les Coutumes fussent accordées en presence des trois Etats de chaque Senechaussée du Royaume, redigées par écrit & en consequence les trois Etats de la Province furent assembliez en presence des Commissaires deputez par le Roy , pour relire les Statuts , Usages Coutumes , & voir s'il n'y en avoit point d'injustes , ceux que le non-usage avoit abolis , ce que doresnavant il falloit observer , & ce qui estoit utile ou dommageable aux Habitans du Pays ; & en presence des Etats elles furent accordées & arre-

Dec. 1692.

B

stées d'un commun consentement, publiées, & enregistrées au Parlement, pour estre gardées à l'avenir comme loy, avec deffenses d'en faire preuve autrement que par l'extrait du Registre.

De là on peut juger de quelle importance est la Coutume. Ce n'est pas une Loy faite depuis trois jours. Quoy qu'elle n'ait été redigée en sa perfection, publiée & enregistrée qu'en l'année 1508. elle est faite plusieurs Siecles auparavant, & on ne peut dire de son origine, sinon qu'elle s'est établie doucement par les mœurs des hommes qui habiterent les premiers cette Province. Elle a ainsi pris sa force peu à peu par longues années & par le tacite consentement des peuples. Elle

nous est venue de main en main , de Successeurs en Successeurs sans laisser aucun intervalle vuide depuis la naissance des Gaules jusqu'à nous. Elle s'est ainsi conservée depuis plusieurs Siecles jusqu'à cette heure. Elle n'a point changé , quoynque les Gaules ayent changé de face. Elle a precedé nos Rois , & a survécu à toutes les Puissances de la Terre. Les Ordonnances n'estoient pas encore faites , que les Coutumes servoient déjà , à diriger les Gaules avec éclat & splendeur.

Le temps qui ronge le Fer , qui détruit les plus beaux ouvrages qui renverse les Empires , & qui aneantit toutes choses , bien loin de les abolir , n'a fait que les perfectionner. Les loix humaines sont sujettes au

changement, mais la Coutume, qui tient quelque chose de la Loy divine , & de la Loy naturelle , est constante , & pour ainsi dire , immuable , & pour marque de son immutabilité , plus elle est ancienne , & plus elle a de force. Plus cette Princesse est ridée , plus elle nous semble belle , & au lieu d'estre foible & caduque dans sa vieillesse , elle est encore plus paisante , & a davantage de vigueur , O Coutume , que vostre antiquité est venerable & charmante : La nature s'en va piece à piece , elle approche de sa fin ; mais vous , anciennes Constitutions , vous triomphez des années & des temps ; vous presidez à tous les âges du monde , & vous regnez en victorieuses sur les cendres de la nature mourante .

Si l'extraction de la Coutume est si noble & si ancienne , sa puissance , Messieurs , n'est pas moins surprenante par l'autorité souveraine qu'elle exerce sur les Loix. Le droit municipal n'est point une institution d'une Jurisprudence arbitraire , mais une regle tellement necef- faire , que celuy qui n'en a pas une parfaite intelligence , encore qu'il possede eminem- mient l'esprit des Loix Romai- nes , est néanmoins peu éclairé dans la conduite des affaires ci- viles. Nos Rois qui reconnurent cette vérité , defendirent d'alle- guer les Loix Romaines contre les Ordonnances & les Coutu- mes de France. C'est pourquoy nous n'observons point les ma- ximes du Droit Romain com- me faisant loy , mais en tant

qu'il est fondé en raison , & conforme à nos Coutumes & à l'usage du Royaume , & mesme quand la Coutume ne decide point de quelque matiere , l'on n'a pas recours aux Loix Romaines , mais à la Coutume voisine , ou à celle de Paris , car encore bien que le Droit Civil soit enseigné par la tolerance de nos Rois , dans les Ecoles publiques , & que les Juges & les Avocats ne puissent estre receus dans leurs Charges , sans faire preuve qu'ils y ont étudié , & encore qu'il soit allegué par tous les Barreaux du Royaume , c'est toutefois avec restriction , qu'en France il fert de raison simple , & est toujours subalterne à nos Coutumes , qui sont le vray Droit Civil & commun des Provinces ; & quand les

Erections des Universitez des Loix furent registrées au Parlement , on y ajouta cette modification , que le Droit Romain ne feroit aucunement loy dans le Royaume. Et de fait , les François s'opposerent respectueusement à Charlemagne , lors qu'il voulut introduire en France les Loix de l'Empire. Jules Cesar au livre premier de la Guerre des Gaules , dit qu'encore que le Peuple Romain y eust acquis une tres juste Seigneurie , néanmoins le Senat de Rome permit qu'elles usassent toujours de leurs propres Loix , sans les contraindre à recevoir les Loix Romaines , auxquelles certainement nos anciens Gaulois , plus enclins à donner la loy qu'à la recevoir , n'auroient pas été d'humeur à se soumet-

tre , eux qui longtemps auparavant, conduits par Brennus leur General, avoient couru comme un foudre , & desolé toute l'Italie , brûlé & mis en cendres la Ville de Roine. Et je vous prie, comment aurions-nous emprunté le Droit des Romains , nous qui avions des Loix tres-justes , & les plus belles Coutumes , du monde ? Le sage Solon ne défendoit il pas d'aller puiser de l'eau au puits de son voisin , quand on en avoit dans son propre fond ? Et pourquoy n'aurions-nous pas préféré la Coutume , que Pindare appelle l'Emperiere du monde , à la Loy qui est sa Sujette , & qui n'a ny puissance ny autorité , qui ne depende de notre aimable Souveraine ?

Il ne doit donc pas sembler

étrāge si nos Roys, qui voyoient de si bonnes Coutumes dans le Royaume, ont aussi rejetté les Lois des Empereurs , vû que parmy les Empereurs, il s'en est trouvé qui ont eu dessein de les abolir. Le mesme Jules Cesar , au rapport de Suetone , chapitre 44.. avoit resolu de les reformer , & de choisir dans cette multitude presque infinie de Loix , le meilleur & le nœces faire , pour le reduire en peu de Volumes. Caligula voulut ôter entierement les Responses des Jurisconsultes. L'Empereur Macrinus , qui n'estoit pas peu scavant dans le Droit , resolut aussi de supprimer les Rescrits des Empereurs , disant que c'estoit un crime d'observer comme loix les detestables volontez de Commodoſus , de Caracalla ,

d'Heliogabale , de Neron , & de semblables Tirans , dont l'ignorance estoit jointe à la malice.

Ce grand Legislateur Justinien , qui a redigé le Code & le Digeste dans le bel ordre où nous l'avons maintenant , donneroit il à ses Loix un fort plus favorable au prejudice de nos Coutumes , & ne seroit il point aussi marqué du même caractère des autres Empereurs ? Car à l'égard des siennes , Suidas l'appelle Analphahete , homme sans lettres & à l'égard des mœurs , qui ne scait pas ses injustices envers Belisnaire & Narsez , Theodore , de Cesaree & Tribonien , dépouillant ceux cy de leurs livres & du fruit de leurs études , & ceux-là du fruit & de l'honneur de leurs

victoires ? La Foy dont il fut le Promoteur & l'Heretique , les Conciles qu'il defendit & qu'il combattit , les Papes qu'il remit sur le Siege & qu'il envoya en exil , l'onzième & douzième livre du Code qu'il publia , pour derober avec la Loy , mille Autels qu'il depouilla pour bâtir une Eglise , & les maisons des riches qu'il vuida pour remplir les Hôpitaux de pauvres , pourroient nous decrediter les Loix Romaines , & nous faire croire que ce Legislateur fut injuste dans la Justice , impie dans la Piété , sacrilegue dans la Religion , & que pendant qu'il sembloit s'efforcer de changer les vices en vertus , de ses fausses vertus il fit de veritables vices . Quoy qu'il en soit , plusieurs Rois , comme

a fait aussi Alaric , Roy des Goths , ont defendu sous de grandes peines d'alleguer les Loix Romaines dans les Jugemens. Cette defense a été générale dans l'Orient , & a passé dans la plus grande partie de l'Occident , & de l'Occident dans le Septentrion , jusque-là que dans la Suede c'est un crime capital de les citer ; & en effet , cette Jurisprudence Romaine fut ensevelie dans les tenebres & dans le silence pendant quelques siecles , jusqu'à ce que Lothaire second , qui fut Empereur vers l'an 1127. la resuscita à l'instigation de Vuerner , Jurisconsulte , ordonnant qu'elle seroit de rechef enseignée , sans neanmoins ordonner qu'elle serviroit aux Jugemens des affaires civiles , car

la Coutume a toujours triomphé des Loix. Nous en avons un aveu solemnel dans la Loy 32.  
*Digestis de Legibus.* La Coutume leur donne , pour ainsi dire , la vie ou la mort , quand il luy plaist. Tantost elle les abroge , & leur impose silence , comme dit Cujat sur la Loy 9. *Digestis de Justitia & Jure ;* tantost elle empêche qu'elles ne soient abolies , de sorte que si les Loix respirent quelquefois , si elles se font craindre & obeïr , c'est par la permission de la Coutume de qui elles reçoivent la puissance comme de leur Souveraine. Aussi luy rendent elles hommage comme à celle qui leur donne l'estre , & sans laquelle elles seroient sans force , sans vigueur , & sans autorité. Les Loix dans leur impuissance , ne

ressemblent elles pas aux membres du corps humain, qui d'eux mêmes sont insensibles & sans action ; car ce ne sont ny les yeux qui voyent, ny les oreilles qui entendent, ny les bras qui se remuent ; c'est l'esprit , comme dit un Poète Grec , allégué par Aristote , c'est l'esprit qui fait cette manœuvre. Sans lui les yeux sont aveugles, les oreilles sourdes, les bras paralitiques. Il est l'esprit & l'auteur de toutes les operations de l'homme.

*Spiritus intus alit, totamque infusa per artus*

*Mens agitat molem.*

Tout de mesme les Loix sont impuissantes sans l'Usage & la Coutume qui les met en credit, accoutumant les hommes à leur rendre une obeissance fidelle, de maniere qu'il est vray de dire .

que la Coutume est l'ame vivifiante des Loix, qu'elle est l'esprit qui les anime , & qu'enfin c'est elle qui leur donne ce caractère de puissance & d'autorité, & qui le leur ôte quand bon lui semble.O quelle force!ô quelle puissance à la Coutume , de donner la loy aux Loix, de les abolir quand elle veut,d'effacer quand il lui plaist ces précieux & venerables caractères de la sagesse humaine , d'abroger les Loix Imperiales , dans lesquelles la grandeur & la majesté de l'Empire Romain semblent respirer encore ! O le prodige de puissance !

Toutes les autres puissances sont faibles en comparaison de celle de la Coutume. La puissance humaine est une chose lourde & materielle,qui traîne

apr s soy un long  quipage de moyens humains, sans lesquels elle demeureroit immobile. Elle n'agit qu'avec des arm es de mer & de terre. Pour marcher il luy faut mille ressorts, mille rou s, mille machines, elle fait un effort pour faire un pas : mais au contraire, la puissance de la Coutume qui tient de la nature des choses divines, opere ses miracles en repos, & n'a besoin ny d'instrumens, ny de materiaux pour les operer. Elle est forte, toute nu  & toute seule ; son silence est plus efficace que le bruit des armes, sa simplicit  est victorieuse, & toute desarm e qu'elle est, nous la voyons triomphante.

Le triomphe de la Coutume, qui n' taleroit   vos yeux que sa souveraine puissance sur les

Loix ne seroit pas entier , si en même temps la Coutume ne triomphoit également des cœurs par l'obéissance filiale qu'elle exige amoureusement des Peuples ; car si la Loy Eternelle est le centre & l'abîme de toute lumiere , *candor lucis eterna* , & si la Loy naturelle est un miroir qui nous represente la majesté de Dieu , *speculum Dei maijestatis* , la Loy municipale est un écoulement & une émanation des lumieres du Tout-puissant ; *emanatio claritatis omnipotentis Dei* ; émanation de lumiere qui releve infiniment la Coutume , & qui la distingue de toutes les autres Loix de la terre ; parce que , comme la douceur est le propre de la lumiere , *lumen dulce & delectabile* , ainsi que parle le S. Esprit dans l'Ecriture , aussi la

Coutume qui est un écoulement de cette divine lumiere pour éclairer les Nations, *lumen ad revelationem gentium*, est établie par la douceur & par le commun consentement des Peuples. C'est pourquoi elle se fait obeir par amour, elle gagne le cœur par ses attraits, & les porte insensiblement à l'obeissance. Elle ajoute l'inclination à nos obligations, & produit dans nos cœurs par un charme secret certains mouvemens qui nous portent à la suivre sans repugnance, & à faire ce qu'elle veut. Nous luy obeissons par une affection naturelle, le devoir est notre plaisir ; l'obeissance est notre liberté, notre ame veut le bien que la Coutume inspire sans deliberer. Enfin la Coutume nous attire & nous

transforme tous en elle. Au contraire , la Loy humaine imposée par puissance , & souvent avec rigueur , & contre le gré de la plûpart des Peuples , agit imperieusement sur l'homme , & en menaçant le constraint à luy obeïr , & bien loin d'échauffer les cœurs , elle les glace par l'apprehension & par la crainte. La Coutume avec sa naïveté ordinaire prend sa force peu à peu par longues années , & par le tacite consentement des Peuples , & s'insinue paisiblement & sans violence. La Loy au contraire sort en un moment , comme un foudre qui tuë , & prend sa vigueur de celui qui a la puissance de commander à tous.

Il est pourtant vray que les Loix , comme des Astres , nous

peuvent éclairer dans l'obscurité des affaires de la vie civile , & nous conduire par leur lumiere dans les sentiers de la Justice , mais la Coutume , comme un Soleil toujours sur l'horison de cette Province , fait éclipser tous ces Astres , & obscurcit leur lumiere. Elle brille nuit & jour de ses propres rayons. Sans se mouvoir elle éclaire , elle échauffe , elle illumine ; ce grand flambeau ne se couche jamais. La Coutume nous éclairer en telle sorte , qu'elle est comme infuse dans nostre ame. Nos sens & nos esprits en sont prévenus ; l'air de la Province que nous respirons , nous l'inspire encore , & le visage du monde se representant en cet estat à nostre première veue en entrant sur la terre , il semble ,

comme en effet il est vray , que nous ne sommes nez qu'à condition de la suivre , & que c'est nostre Loy generale & naturelle. Nostre ame reçoit la Coutume , comme l'œil reçoit la lumiere , c'est à dire , avec facilité , naturellement , sans études sans art , & sans aucune repugnance.

Ne m'avoüerez - vous pas , Messieurs , que nous recevons en naissant la Coutume avec le lait ? La Coutume dès le berceau met l'homme sous la conduite de ses Parens , ou des Tueurs ; qu'elle luy donne. Avant qu'il commence à marcher , elle le soutient & le prend en sa protection naturelle. Elle marque avec les années celles sa majorité , ensuite elle luy prescrit les biens dont il peut

jouir & disposer. En luy parlant de la terre , elle ne laisse pas de luy donner quelque teinture de Religion. Elle luy insinuë la fidelité envers Dieu & envers le Roy , & luy enseigne positivement l'obeissance qu'il doit aux Seigneurs temporels. Elle regle ses devoirs , & dirige ses démarches dans les diverses routes de la vie civile , par les Actes & par les Contrats dont elle rend l'homme capable ; & enfin après l'avoir accompagné dans toutes ses actions jusqu'au tombeau , & réglé ses funerailles , elle luy redonne la vie , le faisant renaître comme un Phœnix de ses cendres , en la personne des Heritiers ou des Successeurs qu'elle luy donne , & immortalisant ses volontez par un sage & judicieux testament.

Peut-on voir une peinture plus naïve de nos mœurs, & une image plus fidelle de nos actions que la Coutume ? Le tableau est admirable, & tient quelque chose de l'enchante-  
ment, puis qu'il nous repre-  
sente en même temps l'histoire  
du passé, celle du présent, &  
les avantures des siècles futurs.  
On découvre le profil dans ce  
rare & précieux tableau, com-  
ment les particuliers & les Fa-  
milles entières se sont condui-  
tes autrefois, on y voit de  
front & au vif la manière en  
laquelle on se gouverne aujour-  
d'huy, & on y apperçoit en  
perspective, comment on se  
gouvernera à l'avenir.

De plus, on voit dans la  
Coutume des sentimens de bon-  
té, de justice & de vérité. On

y remarque un certain air d'innocence, un esprit de droiture, & un temperament d'équité, qui developpe & decide les questions les plus difficiles. On y apperçoit un juste discernement du bon d'avec le mauvais, & une judicieuse distinction du meilleur d'avec la bonne foy & l'heureuse simplicité de nos Peres, que la fraude , l'ambition , & l'interest n'ont point alterées. La licence du siecle , la corruption de la nature , le relâchement des mœurs , le mauvais exemple , & le mauvais conseil , n'ont point eu de part dans la Coutume. Tout y est épuré ; nostre Coutume ne gemit point sous cet amas confus de loix , de formalitez embarrassées , & de procedures obliques , dont les plus subtils se font

font ailleurs un art , pour se ruiner les uns les autres par la chicane. On voit dans la Coutume , des rayons de la Majesté de Dieu temperez des ombres de la foiblesse des hommes. Ce ne sont point de ces loix belles seulement en idée , admirables dans la speculation ; & difficiles ou impossibles , pour ainsi dire , dans la pratique , comme celles de Platon & de Morus. La Coutume s'humanise , pour ainsi dire , avec nous , & se partageant entre le bien Public & le repos des particuliers , elle calme par sa prévoyance tous les orages qui pourroient s'élever dans la Province. Elle soutient la Noblesse , comme un don de Dieu & un fond propre pour la vertu. Elle nous maintient dans la possession paisible de nos

Dec. 1692.

C

biens , & nous fait regarder ce-  
luy des autres sans envie. Elle se  
communique à tous également ,  
& se fait une gloire de conser-  
ver à un chacun ses droits , &  
les prerogatives & les dignitez  
à ceux à qui elles appartiennent.  
Et de vray , y a-t-il Province  
où l'équité regne davantage ?  
Y a-t-il Province dont les Vil-  
les ayent été placés sous un  
Ciel plus benin & plus favora-  
ble ? Cet heureux climat n'a-t-  
il pas donné la naissance à plu-  
sieurs des plus grands Justi-  
ciers du Royaume ?

Peuples , ouvrez les yeux ,  
Contemplez ces augustes tri-  
buaux , où la Justice rend ses  
Oracles dans la Province ? Vous  
y verrez le respect que l'on  
porte à la Coutume ? Vous y  
verrez les Dieux de la terre

dans une profonde soumission envers elle : Vous y verrez ces Dieux de la terre religieux observateurs de la Coutume , juger sans crainte , sans passion , sans interest : O vous , doctes Interpretes des volontez de la Coutume , fidelles depositaires de ses secrets , implacables vangeurs de ses decisions meprisées , continuez à luy marquer vos respects & vostre obeissance. Les Peuples ont les yeux sur vous , & vous regardent comme le miroir de la Coutume. Comme elle vous paroissez inflexibles. Vous en imitez l'indépendance. Comme elle vous n'avez besoin ny des hommes ny de leurs presens. Vous faites justice comme elle à la Veuve & au Pupille , qui n'implore point en vain vostre secours.

Vous n'épargnez personne dans vos Jugemens , assurez , que jamais vous ne pouvez faillir en gardant la Coutume , car les Coutumes sont des établissemens généraux qui ont été devant & seront après nous , qui doivent régler nos actions sur un si parfait original. Il s'est formé une loy sainte & inviolable dans nos Provinces , que la suite de tant de siecles n'a pu encore détruire. Cette loy n'est autre chose que la Coutume , à laquelle , suivant la pensée de Balde , nous devons l'obeissance , comme à nostre Mere , en quoy nous voyons la vérité de l'Oracle divin , que l'obeissance que les Peuples rendent à la Coutume , fert à prolonger la durée des Etats. N'est-ce pas l'observation des anciennes

Coutumes qui a maintenu autrefois en sa vigueur & si long-temps , la premiere Republique du monde ?

*Moribus antiquis stat res*

*Romana ; vigeatque.*

N'est-ce pas aussi l'observation de nos anciennes Coutumes qui a maintenu jusqu'à cette heure la Majesté de l'Empire François ? Car depuis douze-cens ans & plus , que Dieu a fait naître ce grand Etat , qu'il l'a préservé de tant de perils , & l'a rendu le plus illustre , le plus redoutable , & le plus florissant de toute la terre , on n'a point veu abolir en aucun endroit ses usages & Coutumes , quelque différentes qu'elles soient. Voilà le Gouvernement le plus naturel & le plus ancien le plus noble , & le plus saint

54 MERCURE  
qui puisse estre. Nous ne sommes pas venus au monde pour changer la Coutume , ny pour la violer , mais pour luy obeir. Nous sommes obligez de nous contenter d'elle , comme de la terre de nos Peres & de leur Soleil , & certes puisque mesme aux choses indifferentes la nouveauté est blamée , a bien plus forte raison devons-nous conserver les anciens fondemens de nostre Jurisprudence Municipale , qui est d'autant plus pure & plus juste , que par sa vieillesse , elle s'approche de l'origine des choses , & qu'en-tr'elle & le principe de tout bien , il s'est passé moins de temps qui en ait pû corrompre la pureté.

Au reste, ne pensez pas que la Coutume n'ait d'autorité sur

nous que dans le détroit de la Province. Elle a bien une plus grande étendue ; car nous ne fçaurions jamais nous soustraire de sa puissance, & nous éloigner impunément de l'obeissance que nous luy devons. Elle nous suivra en quelque endroit de la terre que nous allions, & ne nous abandonnera jamais, témoin les venditions, les donations, les Testamens, & autres dispositions de nos biens, faites dans les Païs Etrangers, qui sont nulles, estant faites contre la disposition de nos Coutumes.

Concluons donc, que la plus grande felicité de l'homme consiste à marcher dans les voies de la Justice, c'est-à-dire, dans l'observation des Coutumes de son Païs. En effet, si

tous les hommes demeurent d'accord qu'il faut vivre à Rome à la Romaine, à Constantinople à la Turque , en ce qui regarde les choses civiles & politiques , nous devons suivre dans la Province nos Coûtumes , & pratiquer les anciens usages.Ceux qui y contreviennent choquent la nature, condamnent la sage Antiquité , & s'opposent à la pratique universelle de tout le monde.Jesus-Christ , le Souverain Legislateur , ne se soumit-il pas aux Coûtumes du Païs où il prit naissance,sans vouloir enfreindre aucune des Coûtumes de la Synagogue , jusqu'à ce qu'il eût publié sa Loÿ? Certes, on ne se peut dispenser sans crime de suivre les Coûtumes. C'est le Testament de nos Peres que

nous devons accomplir; c'est le résultat de leur sagesse, où nous devons apprendre quelle doit être notre conduite dans les affaires civiles; c'est la règle la plus facile, n'ayant pour principe, que les actions les plus ordinaires des hommes, faites dans leur plus grande liberté; en quoy on ne peut assez admirer la debonnaireté de nos Rois, qui ayant accordé à leurs Sujets de se faire des Loix à leur gré, & de conserver leurs Coutumes, leur ont pour ainsi dire, communiqué une partie de leur puissance & de la dignité Royale. O! qu'il est doux d'être soumis à une nécessité volontaire, & d'être gouverné par une Loy, de laquelle étant les Auteurs, nous aurions honte de l'accuser d'être injuste ou

severe : Suivons donc nos anciennes Coutumes ; ne nous détournons point du chemin batu ; prenons pour règle , l'exemple de ceux qui nous ont devancez , marchons sur leurs pas ; adorons leurs vestiges ; admirons l'antiquité & la puissance de la Coutume , protestons luy de luy rendre l'obéissance filiale qu'elle desire de nous. Les Ordonnances de nos Rois nous y obligent ; c'est pourquoi nous demandons , suivant l'ancienne Coutume , que les Avocats & Procureurs fassent le Serment accoustumé , de garder les Ordonnances.

Je vous envoie la Traduction du premier Chapitre du Livre de Job. Elle a été faite par un jeune Provençal , dont vous avez déjà vu quelques

pieces dans mes Lettres. Il a entrepris de traduire ce Livre entier, & pour s'appliquer à ce travail avec plus de confiance, il témoigne qu'il aura obligation aux Curieux qui voudront bien me marquer leur sentiment sur son dessein, & sur la maniere dont ils croiront qu'il faudroit l'executer. J'espere vous envoyer le mois prochain une suite de cet Ouvrage.



## T R A D U C T I O N D U L I V R E D E J O B..

### C H A P I T R E I.

**S**ur le rivage du Jourdain  
Vivoit Job, illustre Prophete,  
Qui craignoit Dieu, cherissoit son  
Prochain,

*Et du ciel seulement meditoit la  
conquête ;*

*Toujours également touché  
De l'amour du vray bien , de l'hor-  
reur du peché.*



*Sa Famille nombreuse autour de luy  
rangée ,*

*Et de mille vertus noblement par-  
tagée ,*

*Combloit son ame de plaisirs ;  
Et Dieu , qui benissoit son heureuse  
opulence ,*

*Mesme au delà de ses desirs ,  
De son bien chaque jour augmentoit  
L'abondance.*



*D'innombrables Troupeaux | sur  
l'herbe bandissans*

*Il couvroit de hautes montagnes ,  
Et mille Bœufs sous le joug gemis-  
sans*

*D'un pas laborieux sillonnoient ses  
campagnes .*



Comme un grand Prince il sceut se faire aimer,

Mais beaucoup moins par sa richesse

Que par une haute sagesse,  
Seul bien que l'on doit estimer.



Ses Fils ainsi que luy marchant dans l'innocence,

Se donnoient tour à tour des festins somptueux,

Onis par l'amitié plus que par la naissance;

Leurs Sœurs y paroisoient comme eux,

Ils en avoient banny toute licence.



Mais quand leurs tours estoient heureusement remplis,

Job que charmois leur amitié sincère.

Les faisoit visiter par ses meilleurs Amis,

Dont chacun leur donnoit quelque  
avis salutaire.



Il faisoit plus ; chaque matin  
Pour chacun d'eux offrant un sa-  
crifice ,

Il prioit Dieu de leur estre propice ,  
Craignant que quelquefois dans  
l'excés du festin  
Ils n'eussent offendue sa divine justice



Mais quelque heureux qu'il soit ,  
l'homme n'a jamais rien  
Qui soudain ne tombe en ruine ,  
Si la Providence divine  
Cesse d'en estre le soutien .



Un jour donc qu'à la Cour celeste  
Dieu tenoit ses Etats dans toute sa  
grandeur ,  
Job vit comme un éclair passer tout  
son bonheur  
Par un revers triste & funeste .

*Ec Prince des Enfers se trouva dans  
ce lieu*

*Par un ordre secret de Dieu.  
D'où viens-tu, luy dit-il? I'ay par-  
couru la terre,*

*Répondit l'Esprit Tenebreux,  
Jusqu'au cœur des Mortels allant  
faire la guerre,  
Pour usurper quelque empire sur  
eux..*



*As tu vu en Iob, mon serviteur fidelle,  
Qui toujours pour moy plein de  
zele,  
Fait la justice, fuit le mal,  
Et dans sa pieté n'a jamais eu d'é-  
gal..*



*Ouy, je l'ay vu, dit-il, homme  
foible & fragile,  
Et qu'on ne verroit pas résister à  
mes coups,  
S'il ne trouvoit toujours en vous  
Son Protecteur & son asile..*



Eh, comment l'attaquer? Vous êtes  
son appuy.

Pour conserver son innocence,  
Vos Anges nuit & jour veillent au-  
prés de lui.

Jamais rien n'a donné d'atteinte à  
sa puissance.



Son bien devient toujours plus  
grand,

Sans que la gresle ny l'orage  
Luy causent le moindre dommage,  
Et vostre main benit tout ce qu'il  
entreprend.



Mais, Seigneur, voulez-vous  
connoître

Cette vertu dont on fait tant de  
cas?

Faites-luy sentir vostre bras,  
Et vous la verrez disparaître,



D'abord cet homme si pieux,  
Tous plein de haine & de colere,  
Vous maudira dans sa misere,  
Par des blasphemes odieux.



Mais Dieu qui connoissoit la force du  
Prophete,  
Et seur que sa vertu ne s'abattois  
jamais ;  
Te le veux, luy dis-il, va comme  
une tempeste  
Faire tomber ses plus horribles  
traits

Sur ce qu'il aime davantage.  
A toute sa maison fais ressentir ta  
rage ;  
Te te le livre, à sa personne près.



L'Esprit Malin ravy de voir en  
butte  
Un si grand homme à sa fureur,

Ministre impitoyable, il part, il  
exécute,

Et le plonge dans le malheur.  
Job se croyoit le plus heureux des  
Pères,

Ses Fils mangeoient ensemble, &  
se divertissoient,

Il vint un Messager; vos Asnesses  
païssoient,

Dit-il à Job, vos Bœufs sous le joug  
se baïssoient;

Lors que des Sabéens les Trompes  
sanguinaires

Ont fondu près de nous comme de  
fiers torrens.

Nous nous sommes mis en défense,  
Et ces méchans aigris de nos trer résis-  
tance,

Non contents de voler, ont tué tous  
vos gens.

Moy seul, de leur fureur triste &  
malheureux reste,

Je viens vous en donner la nouvelle  
funeste..



Il n'avoit pas finy qu'un autre Mes-  
sager

Viens par un coup plus rude atta-  
quer sa constance.

Du feu du Ciel l'extrême violence  
N'a, dit il, épargné ny mouton, ny  
Berger.

A moy seul échapé du danger,  
Je vous viens du Tres-haut annon-  
cer la vengeance.



A peine achevoit-il un si triste rap-  
port,

Qu'un autre vient tremblant &  
. demi-mort.

Les Chaldeens, dit-il, Peuple sau-  
vage,

Fondant en Escadrons dans vostre  
pasturage,

Ont pris vos Chameaux malgré  
nous.

L'on a voulu résister à leurs coups,

Ils ont tout massacré. Moy seul fu-  
tant leur rage,  
Je viens vous avertir de ce triste  
carnage.



Au même instant ce Prince infortuné  
Reçoit une nouvelle encor plus ef-  
froyable.

Un Messager luy dit, chez votre Fils  
Ainé

Tous vos Enfans estoient à table,  
Lors que des vents impétueux  
Ebranlant la maison l'ont fais tom-  
ber sur eux.

Ils sont ensevelis sous des monceaux  
de pierre.

Moy seul accablé de douleur,  
Et de formais malheureux sur la  
terre,

Je viens pour vous apprendre un si  
cruel malheur.



Acce recis, ce grand Prophète

Déchira ses habits, fit raser ses cheveux,

Et toutefois humble & respectueux,  
Il adora la main qui lançoit sur sa tête

Du celeste courroux les traits les plus affreux.



Il dit dans sa douleur profonde,  
Du venire de ma Mere icy je vins tout nu,  
Bien tost j'en sortiray comme j'y suis venu :

Ce bien immense où nôstre espoir se fonde,

Dieu me l'avoit donné, Dieu m'en ôte aujourd'huy,

Et puis qu'il l'a voulu ; je le veux avec luy.



Que de formais plein de clemence.

Il verse ses faveurs sur moy,

Ou que par d'autres maux il éprouve ma foy,

*le beniray touours son nom & sa  
puissance,*



*Ainsi souffrit patiemment.*

*Ainsi parla ce Prince au fort de sa  
misere:*

*Il benit de son Dieu le secret juge-  
ment,*

*Et ne se plaintis point de sa juste  
colere.*

Il est quelquefois avantageux de sacrifier quelques années de sa vie pour passer les autres agréablement. L'aventure dont je vais vous faire part , vous en fera convenir. Une jeune Demoiselle , née avec tous les avantages possibles , soit pour la beauté , soit pour l'esprit , attendoit au milieu d'un assez grand nombre d'Adorateurs que quelqu'un l'aimast

assez pour ne pas considerer qu'elle avoit fort peu de bien. On s'empressoit à la voir , & c'estoit à qui luy prodigeroit plus de douceurs , mais personne ne venoit à l'essentiel , & comme elle éstoit aussi éclairée que sage , elle ne prenoit aucun party ; & écoutant tout indifferemment , elle empeschoit que son cœur ne nuiſſit à sa Fortune. Enfin un vieux Marquis extrêmement riche & sans enfans , qui de temps en temps rendoit visite à sa Mere , la trouvant un jour seule avec elle , la pria de luy donner une audience paisible , sans l'interrompre dans tout ce qu'il luy diroit. Après qu'on luy eut promis cette complaisance , il commença par luy dire qu'il avoit foixante & quinze ans passez , &

qu'encore qu'un âge si avancé eust dû le mettre à couvert des surprises de l'amour , il sentoit bien qu'il en avoit pris pour elle , qu'elle ne devoit pas en estre surprise , puisque cet amour n'estoit point l'effet d'une passion qui n'eust pour objet que le seul desir de se satisfaire ; qu'il estoit réglé par la raison , & que si ses vieilles années luy pouvoient causer assez de dégoult pour la mettre hors d'état de vivre heureuse avec luy , elle n'avoit qu'à s'expliquer nettement , pour empescher que la declaration qu'il luy faisoit n'eust aucune suite ; que si cependant la disproportion de son âge ne l'effrayoit point , il estoit prest de luy assurer cent mille écus sur son bien , sans compter beaucoup d'autres avantages qu'elles

qu'elle pouvoit esperer , selon les manieres qu'elle prendroit avec luy ; qu'il ne cherchoit uniquement qu'à la rendre heureuse : mais que pour ne luy donner aucun lieu de dire qu'il n'eust pas agy sincerenement , il l'avertissoit que si elle vouloit bien se resoudre à l'épouser , son dessein estoit d'aller demeurer à trente lieuës de Paris , dans un Chasteau qu'il avoit d'une situation tres-agréable , & fort richement meublé , où tout ce qu'elle pourroit souhaitter luy seroit fourny en abondance ; qu'il luy seroit voir toute la Noblesse du voisinage , & qu'il la prioit de croire , que s'il prenoit ce party , ce n'estoit par aucun mouvement d'humeur jalouse , mais parce que le sejour étant fort beau , il y

jouïroit plus tranquillement du plaisir d'estre toujours avec elle, voulant renoncer à tout embarras d'affaires dont il remettoit le soin à un Intendant. On écouta le bon homme d'une maniere quiluy fit comprendre que sa proposition faisoit plaisir, mais comme une réponse précise eust pû paroistre suspecte, si elle eust été précipitée, elle fut remise, au lendemain. La Belle qui s'estoit toujours conservée libre, n'eut pas de peine à croire sa Mere sur le conseil qu'elle luy donna de s'atracher au solide. On luy offroît quinze mille livres de rente avec le nom de Marquise. C'estoit de quoy la consoler du chagrin de quitter Paris, où il ne luy estoit pas défendu de croire que le Veuvage la ramè-

neroit dans quelques années. On ne perdit point de temps à terminer cette affaire ; qui fut concluë avec de grands avantages pour la Belle. Le vieux Marquis dont l'amour estoit fort tendre, & qui vouloit lui faire trouver de l'agrément dans l'exil où il l'avoit préparée, la laissa maistresse de toutes les choses qui pouvoient la satisfaire, & alla mesme beaucoup au delà de ce que le rang où il l'élevoit sembloit demander. Son équipage & son train furent magnifiques, & comme elle avoit assez de voix, il mit auprès d'elle pour la servir une Demoiselle & d'autres Filles qui scavoient chanter. Il ne restoit plus qu'à choisir un Intendant, qu'il vouloit habile, & en mesme temps bien fait,

afin qu'il pust donner la main à sa Femme en qualité d'Ecu-  
yer. Il en refusa plusieurs, &  
enfin on luy en amena un dont  
il fut content. C'estoit un hom-  
me de fort belle taille, agé de  
trente ans, d'une phisonomicie  
heureuse, & qui joignoit à  
l'habileté dans les affaires, le  
talent particulier de jouer fort  
bien du Lut. La Belle Marqui-  
se en joüoit aussi, & il pouvoit  
luy donner des leçons utiles  
pour la perfectionner. On par-  
tit peu de temps après le Ma-  
riage, & à peine fut-on arrivé  
au Chasteau du vieux Marquis,  
que la beauté de la charmante  
personne qu'il amenoit, y attira  
force gens considérables de l'un  
& de l'autre sexe. Elle les re-  
ceut d'un air noble & enga-  
geant qui luy acquit une esti-

me generale , mais si son esprit & ses belles qualitez firent parler tout le monde à son avantage , sa conduite & sa sagesse furent en elle un merite qu'on ne pouvoit assez éléver. L'obligation qu'elle avoit au vieux Marquis , faisoit dans son cœur les mesmes impressions que l'amour auroit pu faire , & pour meriter ce qu'il avoit fait en sa faveur , elle avoit pour luy des complaisances , qui le charmoient d'autant plus , qu'il n'y paroissoit rien de constraint. Elle vouloit qu'il fust toujours auprès d'elle , & quand il passoit une heure ailleurs , elle se plaignoit comme s'il ne l'eust pas aimée assez tendrement. Ils se promenoient souvent ensemble , & au retour de la promenade , elle se divertis-

soit , ou à faire des manières de Concerts , où à prendre des Leçons de Lut de l'Intendant , qui de son costé regloit admirablement la Maison du vieux Marquis. Tous les Domestiques dont il avoit trouvé le secret de se faire aimer par ses manières honnêtes , disoient à l'envy mille biens de luy , & le vieux Marquis tiroit de ses soins tous les avantages que le bon ordre & l'exactitude font capables de produire. Il le chargeoit de veiller à découvrir ce que pouvoit souhaiter la jeune Marquise , qu'il ne vouloit pas qu'il laissât manquer d'argent , quelque dépense qu'elle voulust faire , & à qui mesme il faisoit de temps en temps des présens considérables. L'Intendant qui le portoit à ces liberalitez , portoit de

même la jeune Marquise à marquer encore , s'il se pouvoit, plus d'empressement pour son vieux Mary ; & les utiles conseils qu'il leur donnoit à l'un & à l'autre l'en faisoient aimer également. La jeune Marquise qui les recevoit avec plaisir , & qui s'achant ce qu'il faisoit pour ses intérêts , prenoit en luy une extrême confiance , n'en recevoit jamais de louanges sur les manières dont elle en usoit , malgré le dégoût que la vieillesse donne naturellement aux jeunes personnes , qu'elle ne les rejouât , en luy disant qu'elle ne faisoit que ce qu'elle devoit faire , & que quand son vieux Mary auroit été d'une humeur bizarre , elle s'y seroit tellement accommodée , qu'elle auroit été tout

jours heureuse par le plaisir de bien remplir ses devoirs. Cette ouverture de cœur si obligante pour luy, redoubloit l'attention qu'il avoit pour toutes les choses qui pouvoient luy plaire, & à regarder son empressement, on auroit pu croire qu'elle luy auroit touché le cœur, si son zèle n'eût pas paru aussi vif quand il s'agissoit de faire ce qui pouvoit contenter le vieux Marquis. Ils luy trouvoient tous deux beaucoup de bon sens, & de finesse d'esprit, & quoy qu'il se tût toujours dans un grand respect, ils prenoient souvent plaisir à le faire entrer dans leur conversation. Quatre ans s'étoient écoulés de cette sorte quand le vieux Marquis mourut. La jeune Marquise en eut une véritable

affliction, & cette mort la mettant dans l'embarras pour la discussion de ses droits, non seulement elle pria l'Intendant de ne pas l'abandonner, mais pour l'attacher plus fortement, elle voulut luy faire épouser sa Demoiselle, qui estoit jolie, & qui n'avoit pas mal fait ses affaires depuis quatre années qu'elle étoit à son service. L'Intendant la remercia du soin qu'elle vouloit prendre de son établissement, & la supplia de trouver bon qu'il pût demeurer à luy, afin qu'il fust plus entierement à elle. Un procedé si honnête ne put déplaire à la Dame, qui luy connoissant un vray mérite, n'estoit pas fâchée qu'il fust attaché à la servir par un mouvement plus fort que celuy de l'intérêt. Il mit

ses affaires dans un très-bon ordre ; & elle se trouva si bien de ses conseils pour terminer tous les differens qu'elle eut avec les Heritiers de son vieux Mary , que s'estant apperçue quelque temps après que sa beauté ou son bien luy faisoient rendre de toutes parts des foins assez empressez , elle luy dit un jour en riant que si elle se remariooit jamais , ce ne seroit point sans empêcher son avis , mais qu'il falidroit pour l'y oblier qu'on luy eust donné des marques d'amour si convaincantes , qu'il luy fût impossible de douter qu'on ne l'aimast très sincèrement . L'Intendant luy répondit avec une honnête liberté , que si elle luy faisoit l'honneur de le consulter dans une affaire de cette impor-

tance, la passion qu'il avoit de la voir aussi heureuse qu'elle meritoit de l'estre , le rendroit peut-être encore plus difficile qu'elle ne seroit sur un pareil choix , qui la devoit d'autant plus embarrasser , que pour en être contente , il falloit que sa raison fust d'accord avec son cœur. La premiere année de son Veuvage estant expirée , elle quitta la Province , & vint à Paris , où ceux qui se croyoient le plus en droit d'espérer , ne manquerent pas de se rendre en même temps. Elle y vit bien-tost grossir sa Cour par de nouvelles conquêtes , & la resolution qu'elle avoit prise de préférer celuy qui luy donneroit de plus grandes marques d'amour estant connue , chacun tâcha de se distinguer.

entre ses Rivaux , par ce qui pouvoit la convaincre d'avantage que toutes ses volontez luy estoient soumises. Cependant aucun ne se declaroit qui n'eust à souffrir l'examen de l'Intendant. Elle vouloit qu'il luy dist sincerement ce qu'il en pensoit , & en luy marquant leurs qualitez estimables , il scavoit si bien trouver leurs defauts , qu'on n'en pouvoit faire une peinture plus vive. Il y avoit sur tout une chose qu'il avoit peine à leur pardonner , & qui selon luy suffissoit pour les exclure. C'estoit qu'ils sembloient convenir eux-mêmes du peu de merite qu'ils avoient , puis qu'estant persuadez qu'il avoit quelque credit auprès d'elle , ils essayoient tous de le corrompre , en luy offrant des

sommes considerables , s'il appuyoit leurs pretentions de tel le sorte que leur amour fust suivi d'un heureux succès. La Dame louoit son desinteressement qui luy faisoit refuser ces offres, & qui l'obligeoit de n'avoir en veuë que ses avantages. Son choix demeurant toujours indecis , une de ses plus particulières Amies voulut le faire tomber sur un Gentilhomme d'assez de naissance pour ne luy point faire quitter le nom de Marquise , & en qui elle se tenoit fort assurée qu'elle ne pourroit trouver que le defaut d'avoir peu de bien. La Dame luy repondit que ce n'estoit point un defaut essentiel , qui pust s'opposer à son estime , mais que n'ayant point caché que pour se donner elle vouloit

estre seure d'estre fortement aimée, elle ne comprenoit pas comment on luy proposoit un homme qu'elle n'avoit jamais vu, & qui ne songeoit à elle, que parce qu'en l'épousant, il rencontrroit de grands avantages du costé de la fortune. Son Amie la satisfit en luy apprenant que le Gentilhomme l'ayant apperceuë à la promenade quatre jour avant qu'elle épousast le Marquis, s'estoit senty un si fort panchant pour elle, que la connoissance qu'il eut ensuite de l'engagement où elle estoit n'avoit pu le mettre en estat d'y resister; qu'entrainé par son amour, il l'avoit suivie dans la Province, afin que le plaisir de la voir, dont il avoit fait tout son bonheur, luy fust au moins un soulagement dans

la violence de sa passion ; qu'il  
luy avoit mesme parlé quel-  
quefois , sans que ses regards ny  
ses paroles luy eussent rien dé-  
couvert des sentiments de son  
cœur , que le respect qui l'avoit  
toujours forcé de se taire , le  
tiendroit encore dans cette mes-  
me contrainte ; tant il se croyoit  
éloigné de mériter quelque  
part dans son estime , si elle n'a-  
voit voulu parler malgré luy ,  
persuadée qu'un amour si pur  
& si constant devoit avoir son  
mérite ; qu'elle trouveroit en  
luy ce qu'elle cherchoit ; s'il  
estoit vray que pour estre di-  
gne d'elle , ce fust assez de l'ai-  
mer parfaitement . La jeune  
Marquise étonnée de l'avantu-  
re , demanda à son Amie com-  
ment estoit fait cet Amant  
respectueux , qui avoit pu se

tenir dans cette grande réserve,  
quoy qu'il l'aimast depuis tant  
d'années. Son Amie luy répon-  
dit, que comme il falloit que  
ses yeux fussent contens, ce qui  
dépendoit fort souvent du  
goust, il luy feroit inutile de  
luy en faire un portrait avanta-  
geux ; qu'elle pourroit en ju-  
ger par elle-mesme si elle vou-  
loit luy rendre visite le lende-  
main ; que, le Gentilhomme  
devoit venir luy parler de quel-  
que affaire, & que c'estoit une  
occasion de l'examiner sans  
qu'il sceust encore qu'elle luy  
eust rien appris des sentimens  
qu'il avoit pour elle. La Mar-  
quise y consentit, & son Amie  
ne l'eut pas plûtost quittée  
qu'elle expliqua l'avanture à  
l'Intendant, dont elle voulut  
prendre le conseil sur ce qu'elle

devoit faire , supposé que l'on pust venir à bout de la convaincre d'un aussi rare exemple d'amour que celuy dont son Amie luy avoit parlé. L'Intendant luy répondit , que quoy qu'il la connust assez genereuse pour ne s'attacher qu'au seul merite dans le choix qu'elle feroit , il avoit peine à ne pas compter pour un grand defaut le manque de bien dans un homme à qui sa naissance pouvoit permettre des prétentions , & qu'enfin de la maniere qu'il comprenoit qu'elle devoit estre aimée , si par l'excez de l'amour on se pouvoit rendre digne de son cœur , il ne pouvoit croire que quatre années passées à l'adorer en secret , dussent donner sujet d'aspirer à un prix si haut. La jeune Marqui-

se souffrit de l'opinion avantageuse qu'il témoignoit avoir d'elle , & aprés luy avoir dit que son zèle l'aveugloit , elle voulut qu'il luy aidast à trouver cet Amant passionné qui estoit allé la chercher dans sa retraite , mais elle eut beau rappeler tous ceux que le hazard y avoit conduits , & qui pouvoient luy avoir caché ce qu'ils estoient . Son cœur ne luy parla pour aucun , & elle eust été fascinée de rencontrer parmy eux celuy qui l'aimoit depuis si long temps . L'éclaircissement ne fut pas long à attendre . Elle se rendit chez son Amie comme elle l'avoit promis , & voulut que l'Intendant luy donnast la main , afin qu'étant témoin de cette entrevue , il luy dist sincèrement ce qu'il pensoit du

nouvel Amant qui vouloit se déclarer. Son Amie l'assura tout de nouveau qu'elle ne pouvoit faire un choix qui lui convinsse mieux, à ne regarder en lui que la naissance, & les qualitez essentielles qui font l'honneste homme, & cette assurance lui ayant fait témoigner grande impatience de le voir, il est aisné de s'imaginer jusqu'où alla sa surprise, lors qu'elle vit tout d'un coup l'Intendant à ses genoux, qui se découvrit pour cet Amant déguisé, à qui depuis si long-temps le seul plaisir de la voir avoit tenu lieu de toutes choses. On ne peut rien ajouter à ce qu'il lui dit de vif sur la violente passion qui l'avoit contraint à devenir l'Intendant du vieux Marquis. Elle l'écouta sans l'interrompre, mais quoys qu'el-

le gardast le silence , il eut la  
joye d' appercevoir dans ses  
yeux que la connoissance qu'il  
luy donnoit , ne luy estoit pas  
desagreable. En effet , elle re-  
passa dans son esprit l'abaisse-  
ment où il s'estoit mis pour elle ,  
les sages conseils qu'elle avoit  
receus de luy sur la complaisan-  
ce qu'elle devoit à son vieux  
Mary , le zele empressé qu'il  
avoit fait éclater dans tout ce  
qui avoit pu luy faire plaisir , &  
toujours avec de si grands té-  
moignages de respect , & en  
s'observant si bien , que jamais  
il ne luy estoit rien échappé qui  
eust donné lieu de soupçonner  
la cause d'un si fort attachement ,  
& toutes ces choses ayant leur  
merite , elle ne put se défendre  
d'avoüer qu'il l'emportoit sur  
tous ceux qui aspiroient à tou-

cher son cœur. Le merite étant connu , il ne fut pas malaisé de la porter à la récompense , que le Gentilhomme obtint peu de temps après , avec cette satisfaction particulière , qu'elle ne fit point difficulté de luy dire , que par un secret panchant qu'elle auroit voulu se cacher à elle-même , elle avoit souhaité plus d'une fois depuis son Veuvage , qu'il se fust trouvé d'une naissance à le pouvoir épouser sans honte.

L'année 1693. où nous sommes prests d'entrer , est remarquable par une chose qui n'est point arrivée pendant tout ce Siecle. C'est d'avoir la Feste de la Chandeleur le Lundy-gras , ce qui sera cause que nous aurons celle de Pâque le 22. de Mars , qui est le plûtost qu'on la

puisse celebrer. Cela ne peut estre sans que plusieurs circonstances se trouvent jointes ensemble, comme vous le connoistrez par le Traité que vous allez lire.

## L I N S T R U C T I O N

Eamiliere & facile pour connoistre à perpetuité le temps de la celebration de la Feste de Pasque, la nouvelle Lune, l'Epacte, le Nombre d'Or, la Lettre Dominicale qui luy servent de fondement, la reformation du Calendrier, & le Bissext, qui en sont des dépendances.

*L A Feste de Pasque , qui est la principale des Chrestiens, doit*

se celebrer tous les ans le premier Dimanche qui suit le quatorzième de la Lune, qui vient immédiatement après le 21. de Mars, ou le jour même, sans qu'on la puisse avancer ny retarder, comme il a été réglé par l'Eglise dans le Concile de Nice, tenu en l'an de salut 325. sous le Pape Silvestre.

L'Eglise a ainsi ordonné le temps de la célébration de cette Fête, d'autant qu'en cette année 325. l'Equinoxe du Printemps estoit arrivé le 21. de Mars, & qu'elle a fixé à son égard cet Equinoxe à ce jour, quoys qu'il arrive quelquefois un peu plusost ou plus tard, & afin que tous les Chrétiens, en quelque lieu du Monde qu'ils se rencontrent, soient uniformes, en célébrant en un même jour celle Fête de Pâque, qui sera de réglé à toutes les autres Festes mobiles, comme

sont l'Ascension & la Pentecôte, & que par ce moyen on puisse célébrer les Fêtes de l'Eglise dans les temps qu'ont été opérés les Mysteres qu'elles représentent.

Cette Ordonnance de l'Eglise a du rapport avec l'ancienne Consuème des Israélites, qui célébraient leur Pasque, qui est la figure véritable de celle des Chrétiens, le jour même de ce quatorzième de la Lune, suivant le commandement qu'ils en avoient reçu de Moïse, leur Chef, par l'ordre de Dieu, afin qu'il demeurast parmy eux un continual souvenir de leur délivrance de la servitude de Pharaon après le miraculeux passage de la Mer rouge à pied sec, étant bien plus juste que les Chrétiens qui ont passé de la figure à la vérité, célébrassent leur Pasque, le premier Dimanche d'après le quatorzième de cette Lune,

ne , en memoire de la Resurrection du Sauveur du monde , arrivée le troisième jour après sa mort , par laquelle ils ont esté délivrés de la servitude du Demon , en passant de la mort à la vie , & du peché à la grace . L'histoire de la Passion démontre que ce fut dans le temps marqué cy-dessus que Iesus-Christ mourut , le jour du Vendredi Saint , & qu'il resuscita trois jours après , qui estoit le Dimanche ; ce qui fut accompagné de plusieurs circonstances que l'on y remarque , & particulièrement dans ce temps du quatorzième de la Lune , dans lequel elle est dans son plein , par la miraculeuse Eclipse du Soleil qui arriva à sa mort , qui ne se peut naturellement faire que par l'interposition de la terre entre le Soleil & la Lune .

Or il y a vingt-neuf nouvelles Lunes , dans lesquelles peut arriver

Dec. 1692.

E

le premier Dimanche d'après le quatorzième de la Lune, qui arrive immédiatement après le 21. de Mars, ou ce jour-là même. La première de ces Lunes est celle qui arrive le 8. de Mars, ce qui fait que Pasque peut venir le 22. de Mars, & la dernière de ces mesmes Lunes arrive le 7. d'Avril, qui fait que Pasque peut venir le 25. d'Avril. Cet espace de temps depuis le 22. de Mars jusqu'au 25. d'Avril, est de trente jours, & par conséquent Pasque peut arriver pendant ces trente cinq jours differens, sçavoir le 22. de Mars, qui est le plûtoſt, jusqu'au 25. d'Avril, qui est le plus tard.

Pasque arrive le 22. de Mars, qui est le plûtoſt, quand la nouvelle Lune a commencé le 8. de Mars, & que son quatorzième qui vient le 21. de ce même mois,



# GALANT.

se trouve estre un Samedy, & le lendemain 22. de Mars, trouve estre un Dimanche, on celebre la Feste de Pasque, toutes les conditions requises par l'Eglise etant accomplies ce jour-là. L'exemple s'en trouvera en l'année 1693. en laquelle ces circonstances se rencontreront, ce qui n'est point arrivé depuis l'année 1598. & ce qui arrivera ensuite en 1790. & 1818. dans lesquelles années les mêmes conditions se trouveront aussi accomplies. Ce qui est bien remarquable, c'est que l'année 1818. étant expirée, cette même Feste de Pasque n'arrivera plus le 22. de Mars qu'après 367. ans, à cause que pendant tout le reste du dix-neuvième siècle, & les trois autres suivants, toutes les conditions requises ne se rencontreront point ensemble. On a fait ces quatre Vers au sujet de l'année 1693.

L'an mil six cens nonante-trois,

Le vingt deux du troisième mois.

La Pasque sera célébrée,

N'estant jamais plus avancée.

Pasque arrive le 25. d'Avril, qui est le plus tard, quand la nouvelle Lune a commencé le 7. de Mars, & que son quatorzième qui vient le 21. de Mars ensuivant, lequel 21. doit estre passé, oblige par consequent à laisser écouler toute cette Lune pour attendre la Lune suivante, qui commence le 5. d'Avril ; & si le quatorzième de cette Lune qui vient le 18. du même mois se rencontre estre un Dimanche, on laisse encore écouler toute cette semaine pour aller jusqu'au Dimanche suivant, qui se trouve estre le 25. d'Avril. L'exem-

ple s'en est vu en l'année 1666. en laquelle Pâque arriva ce jour-là, à cause que toutes les conditions requises se rencontraient ensemble, ce qui n'estoit point arrivé depuis l'année 1546. & ce qui arrivera encore aux années 1754. 1886. 1943. & autres, dans lesquelles se rencontreront ensemble les mêmes conditions. Ces quatre autres Vers furent faits au sujet de cette année.

L'an mil six cens soixante-six.

Georges a vu mourir le Fils,

Marc l'a vu resusciter.

Et Jean par les ~~autres~~ mènes le porter.

Pour entendre ce dernier Vers, il faut s'avoir que quand on celebre la Feste de Pâque le 25. d'Avril, qui est le jour de Saint Marc, la

Feste du Saint Sacrement se celebre le 24. de Juin , qui est le jour de S. Jean.

Outre ce qu'on vient de dire touchant le sujet & le temps de la célébration de la Feste de Pâque , pour en mettre en pratique la méthode , il faut avoir connoissance de la nouvelle Lune , qui en est le fondement , de l'Epacte , qui sera à connoître la nouvelle Lune , du Nombre d'Or qui sera à trouver l'Epacte , de la Lettre Dominicale , qui sera à connoître tous les Dimanches de l'année , du Bissext , & de la réformation du Calendrier , qui en sont des dépendances .

La nouvelle lune se trouve en deux manières , à la première , en assemblant trois nombres ensemble ; scavoir celuy de l'Epacte de l'année qu'on se propose , celuy du nombre du jour proposé , & celuy des mois

depuis le mois de Mars. Ces trois nombres étant joints ensemble, ce qui en provient est celuy de l'âge de la Lune; c'est à dire, fait connoître combien on a de la Lune, ou le premier, ou le second, ou le troisième &c. Pourvu que ce nombre total n'excède point celuy de trente, car alors on retranche trente, & on ne prend que le surplus. Cette maniere de supposer n'est pas tout à fait exacte, & peut manquer d'un jour ou de deux au plus; ce qui arrive, d'autant qu'au lieu d'être trente, il ne faut oster quelquefois que vingt-neuf, les Lunes ayant alternativement vingt-neuf & trente jours. C'est pourquoi afin d'avoir connoissance de la nouvelle Lune sans aucune erreur, il faut faire ces suppositions par voie d'Astronomie, qui est une science qui n'est point ity enseignée, mais l'effet de la scien-

ce; ou bien il faut avoir recours aux Ephemerides. On doit seulement observer une chose, si on veut se servir de cette premiere methode, qui est de ne point compter le mois de Mars, non plus que le mois de Janvier, quand la supputation se fait dans ces deux mois, & de commencer à compter les mois suivans ; sçavoir celuy d'Avril après celuy de Mars, & celuy de Fevrier après celuy de Janvier.

La seconde maniere de trouver la nouvelle Lune, est de suivre la pratique du Calendrier Gregorien, ainsi appellé du nom du Pape Gregoire XIII. qui l'établit lors de la reformation du Calendrier Romain, par bulle faite en 1582. dans lequel Calendrier il a fait mettre un Cycle nommé le Cycle des Epactes qui les contient toutes depuis la premiere jusqu'à la vingt-neuvième. Ces

Epac̄tes sont apposées à chaque jour de l'année , en cette maniere , qui est qu'au premier jour de Janvier est apposée une Etoile au lieu d'une Epacte , parce qu'il n'y a jamais trente d'Epacte . Cette Etoile mise au lieu d'un zero , signifie que l'année qui precede celle où se trouve apposée une Etoile , tant que est apposée à ce premier jour de Janvier , que les autres apposées aux autres jours des mois de l'année , le Soleil & la Lune ayant finy leur cours en mesme temps , il n'y a point d'Epacte en cette année . Au second jour de Janvier est apposée l'Epacte xxix , au troisième l'Epacte xxviii , au quatrième l'Epacte xxvii , & ainsi le reste de suite par le même ordre retrograde jusqu'à la premiere des Epactes marquée par I. qui se trouve apposée au trentième jour de Janvier , apres quoy se trouve encore une Etoile apposée au trente

unième de Janvier. Ensuite xxix.  
d'Epacte au premier iour de Fe-  
vrier, xxviii. au second, & ainsi  
de suire du mesme ordre, iusqu'au  
dernier iour de Decembre, auquel  
est apposée l'Epacte xx. Et toutes  
les fois qu'une de ces Epactes est ap-  
posée à un des iours de l'année, ce  
iour-là marque la nouvelle Lune  
dans tous les mois de l'année. Ces  
Epactes ont été substituées dans le  
Calendrier au lieu du Nombre d'Or,  
qui y a été aboly pour l'erreur de  
quelques iours qu'il avoit causée  
dans la connoissance qu'il donnoit  
des nouvelles Lunes, avant la re-  
formation du Calendrier, comme  
il sera dit cy-pres.

L'Epacte est un nombre d'onze  
jours dont l'année commune du So-  
leil, qui est de trois cens soixante &  
cinq jours, surpassé l'année commu-  
ne de la Lune, qui n'est que de trois.

cens cinquante quatre , ce qui fait que pour avoir l'Epacte d'une année , il faut ajouter onze à l'Epacte de l'année precedente ; & pour avoir l'Epacte de l'année suivante , il faut encore ajouter onze , pour avoir celle d'après , encore onze , & ce qui proviendra de ces nombres sera l'Epacte de l'année , pourvu que ces nombres n'excèdent point celuy de trente , car en ce cas il faut retrancher trente , & ne prendre que le surplus , ce qui se pratique toujours de mesme , excepté en deux cas ; le premier , quand l'Epacte d'une année est xxix . & que le Nombre d'Or de la même année est 19 . car pour avoir l'Epacte de l'année suivante il faut ajouter xii . à cause que si on ajoutoit seulement xi . on auroit trente , & il n'y a jamais trente d'Epacte , mais ajoutant xii . il reste 1 . d'Epacte pour l'année suivante . Le second

cas , auquel on n'ajoute pas toujours xi. à l'Epacte de l'année precedente , pour avoir l'Epacte d'une année est xxviii. & que le Nombre d'Or de la même année est 19. On met une Etoile pour Epacte en l'année suivante , par la raison qu'on vient de marquer.

Pour trouver l'Epacte de chaque année en tout temps , il faut voir si l'année proposée est avant la reformation du Calendrier , ou après , à cause des différentes operations qui sont à faire en l'un ou en l'autre . Si l'année proposée est depuis la reforme , il y a encore deux choses à observer ; sçavoir s'il y a moins ou plus de trois siecles écoulez depuis cette reformation . S'il y a moins de trois siecles dans une année proposée il faut premicrement multiplier par onze le Nombre d'Or de cette année proposée , & laisser là ce nombre à

part pour s'en servir à la fin de l'opération. Secondement il faut diviser par quatre le nombre des siecles qui se sont écoulés depuis la naissance de Nostre-Seigneur jusques au temps de l'année proposée. Troisièmement , sans se servir du reste de la division de ce nombre de siecles , que l'on aura divisé, il faut oster le quotient, & en oster encore deux de plus. Quatrièmement , de ce nombre restant le quotient osten & deux de plus, il faut oster de ce nombre premier , provenu de la multiplication cy devant faite du Nombre d'Or fait par onze, & ce qui restera sera l'Epacte que l'on cherche, pourvu que ce nombre ne surpassse point celuy de trente, car il en faut retrancher les trente, non seulement une fois, mais deux ou trois fois , s'ils se rencontrent , & prendre le surplus , qui sera l'Epacte.

Que si dans l'année proposée de laquelle on veut trouver l'Epacte, il y a plus de trois siecles écoulez depuis la reformation du Calendrier, il faudra observer les mesmes choses que cy devant, sonon qu'ayant divisé le nombre des siecles par quatre, & en ayant ôté le quotient & deux de plus, comme cy devant, il faudra ôter encore un de surplus de ce nombre de siecles, parce qu'il se sera écoulé une fois trois siecles ; & s'il y avoit deux fois trois siecles écoulez, il en faudroit ôter deux, si trois fois trois siecles, il en faudroit ôter trois, de mesme ainsi toujours, & faire le reste à l'ordinaire.

Que si on veut trouver l'Epacte des années avant la reformation du Calendrier, ce qui est d'une mediocre utilité, d'autant qu'on n'a guere remarqué les Epactes des an-

nnées avant la reforme , qu'on ne les inseroit point dans le Calendrier Romain , mais qu'on se servoit seulement du Nombre d'Or qui marquoit les Lunes , il faut pour trouver les Epactes de ces années avant la reforme , se servir de la même méthode que ci-dessus , en faisant les mêmes opérations que dans les années d'après la reforme , sinon que du produit de la multiplication du Nombre d'Or onze , il en faudra ôter autant d'unités qu'on trouvera de fois trois siècles en remontant de la reforme jusqu'à la Naissance de Nostre Seigneur .

Le Nombre d'Or qu'on nomme aussi le Cycle Lunaire , est le nombre de 19 inventé par Methou & Thevien qui est le plus approchant Cycle , mais non pas entièrement exact pour désigner le temps auquel le Soleil & la Lune se conjointent de

nouveau dans le Cycle, en revenant au même point d'où ils estoient partis ensemble. Par ce Cycle du Nombre d'Or on connoissoit les nouvelles Lunes & les Festes mobiles, & à cause de cette utilité qu'il apportoit, on l'écrivoit dans le Calendrier en lettres d'or dont il a retenu le nom. Cet effet de montrer les nouvelles Lunes a été trouvé defectueux, par une erreur que ce Nombre d'Or avoit causée par quatre jours d'anticipation de la Lune, en faisant son période de 19 années, une heure vingt-sept minutes & trente-deux secondes, plutost qu'elle ne l'avoit commencé, ce qui fut observé lors de la réformation du Calendrier, car en soixante-six Cycles qui s'estoient écoulés depuis le Concile de Nice jusqu'à l'an de la correction 1582. ces quatre jours d'anticipation s'étoient formez, ce qui a été cause

que l'on a ôté ce Nombre d'Or du Calendrier Romain. Pour y remédier, on a substitué en sa place le Cycle des Epactes, comme il viens d'estre dit.

La lettre Dominicale de chaque année est une des sept premières lettres de l'Alphabet, scavoir A, B, C, D, E, F, & G, qui deviennent Dominicales, c'est à dire, marquent tous les Dimanches d'une année, les unes après les autres par ordre retrograde, ce qui arrive ainsi, d'autant que ces sept lettres sont apposées dans le Calendrier à chaque jour de l'année, en sorte que la lettre A est apposée au premier jour de Janvier, la lettre B au second, la lettre C. au troisième, la lettre D au quatrième, la lettre E au cinquième, la lettre F au sixième, la lettre G au septième, & derechef la lettre A au huitième.

de Janvier , la lettre B au neuvième , & ainsi de mesme de suite jusqu'au dernier jour de Decembre auquel est apposée encore la lettre A . Ces lettres qui sont immuables dans le Calendrier deviennent Dominicales les unes après les autres par ordre rétrograde en cette maniere .

Quand le premier jour d'une année qui est marqué par la lettre A qui est immuable , se trouve être un Dimanche , la lettre Dominicale de l'année suivante sera la lettre G , car en cette année en laquelle le premier jour est un Dimanche , le dernier sera encore un Dimanche , & par consequent le premier jour de l'année suivante qui commencera par un Lundy , sera marqué par la lettre A , le second qui sera le Mardi par la lettre B , le troisième qui sera le Mercredy , par la lettre

C, le quarrième, qui sera le Jeudy, par la lettre D, le cinquième qui sera le Vendredi, par la lettre E, le sixième qui sera le Samedy par la lettre F & cela estant, le septième jour qui sera le Dimanche, sera marqué par la lettre G. Par la même raison le premier jour de l'année suivante qui sera commencée par le Mardi, se trouvera marqué par la lettre A qui est immuable, & partant suivant le même ordre, le Dimanche de cette année se trouvera marqué par la lettre F. & ainsi toujours de même, ce qui se pratique dans les années communes, mais non dans les années Bissextiles, dans lesquelles il y a deux lettres Dominicales de même par ordre retrograde, dont la première fera à marquer les Dimanches de l'année Bissextile, depuis le premier jour de Janvier.

jusqu'au 23. jour de Fevrier , & la seconde fera depuis le 24. de Fevrier jusqu'à la fin de l'année, à cause du jour ajouté dans cette année Bisextile qui vient de quatre ans en quatre ans, composé de quatre fois six heures que l'on tient communement, que le Soleil a de plus dans son cours annuel par de là les trois cens soixante & cinq jours dont il est composé. Ce jour composé de ces quatre fois six heures a été étably par Jules Cesar Empereur, dans un Calendrier qu'il fit faire de son temps, nommé le Calendrier Iulien.

Pour trouver la lettre Dominica. le d<sup>r</sup> chaque année , il faut sca- voir auparavant quel jour de la se- maine a été le premier jour de l'année. Ce premier jour se trouve en divisant en quatre le nombre de l'année qui precede celle qu'on se

propose, puis en joignant ce quart au total du nombre de cette année précédente, & finalement en partageant en sept ces deux nombres ensemble, & ce qui viendra après cette division faite, marquera le iour de la semaine qui aura été le premier iour de l'année, car s'il reste un, ce premier iour sera le Dimanche qui est la première Ferie, s'il reste deux, ce sera le Lundy, & ainsi de suite de la même sorte. Que s'il ne reste rien, ce premier iour de l'année aura été le Samedy, ce qui se pratique ainsi dans les années qui sont avant la reformation du Calendrier, car dans celles qui sont depuis cette reforme, avant que de partager en sept ces deux Nombres cy-dessus, il en faut retrancher dix à cause des dix iours retranchés dans l'année de la reforme,

puis ce qui restera marquera le iour de la semaine qui aura esté le premier de l'année.

Le premier iour de l'année étant ainsi trouvé, il faut voir pour trouver la lettre Dominicale, si ce premier iour a esté un Dimanche, car la lettre Dominicale sera l'A, laquelle est immobile dans le Calendrier, comme il a déjà été dit. Si le premier iour de l'année a esté le Lundy, marqué toujours par la lettre A, la lettre Dominicale de cette année sera la lettre G. Si le premier iour est le Mardy, la lettre Dominicale de cette année là sera la lettre F, & ainsi de mesme des autres iours de la semaine, qui feront connoître la lettre Dominicale de chaque année.

Le Pape Gregoire XIII. en l'an 1582. de l'avis des plus fa-

meux Astrologues de son temps,  
ayant reconnu que l'anticipation  
qui se fait tous les ans d'one  
minutes & cinquante quatre  
secondes par de-là les trois cens  
soixante & cinq jours, dont on a  
composé son cours annuel depuis le  
Concile de Nice, avoit produis dix  
jours entiers, qui faisoient une er-  
reur notable dans le Calendrier Ro-  
main, laquelle étoit cause que le So-  
leil étoit reputé arriver dans l'E-  
quinoxe, dix jours plus tôt qu'il ne  
faisoit, & que sur ce faux fonde-  
ment qui servoit de règle pour la  
celebration de la Fête de Pasque &  
des autres Fêtes mobiles, on ne les  
celebroit plus dans le temps ordonné  
par le Concile de Nice; voyant d'ail-  
leurs que cette erreur augmentant,  
causeroit à l'avenir de bien plus  
grands desordres, ordonna pour y

remedier , qu'on retrancheroit de cette année 1582. dix iours , ce qui fut executé en comptant quinze, le lendemain du quatrième d'Octobre de cette année , au lieu qu'on ne devoit compter que cinq , & par ce moyen , la Feste de Pasque & les autres Festes mobiles furent remises dans leurs saisons ordinaires , qui est ce qu'on nomme la reformation du Calendrier ; & afin qu'on ne fut pas obligé de faire de temps en temps des reformations de ces onze minutes & cinquante-quatre secondes , qui ne laissent pas de se faire tous les ans , il ordonna que dans l'espace de quatre cens ans on retrancheroit un jour au commencement de quatre siecles , le premier de chacun des trois premiers , laquelle année des trois premiers siecles ne sera point Bissextile , comme elle devroit

deuroit l'estre à l'ordinaire , sur l'observation que ces onze minutes & cinquante quatre secondes forment un jour en cent trente ans , & qu'il est plus commode de faire ce retranchement au commencement qu'au milieu d'un siecle , ce qui ne sera pas tout-à-fait exact , mais cela sera si peu considerable , que ces minutes & seconde ne formeront un jour entier qu'après vingt & un mille trois cens trente ans .

Pour le Bissext , c'est un jour qui s'ajoute tous les quatre ans après le vingt troisième jour de Fevrier . Ce jour est ainsi nommè à cause qu'il a esté estable par Jules Caesar Empereur , & que les Romains parageoient leurs mois en Nones , Ides & Calendes , & ce jour-là qui s'ajouttoit au mois de Février , après le vingt troisième , estoit le sixième jour avant celuy des Calendes

qui estoit le premier iour de chaque mois de sorte que par leur supputation il se trouvoit deux fois le sixième avant les Calendes de Mars , le mot de Bissextile estant un mot Latin qui veut dire deux six. Ce jour Bissextile qui s'ajoute tous les quatre ans dans le Calendrier après le 23. de Février , ne change point l'ordre des Lettres apposées à tous les jours de l'année , car après ce vingt-troisième jour de Février , qui est marqué dans le Calendrier par la lettre F. au iour qu'on ajoute , ensuite on appose encore la mesme lettre F. ce qui ne trouble point l'ordre des lettres , qui par ce moyen demeurent immobiles dans le Calendrier Romain.

Voicy à l'égard de l'année 1692. la pratique de tout ce qui vient d'estre dit. La nouvelle Lune de

cette année 1692. s'est trouvée par la seconde maniere expliquée cy-dessus , qui est la plus certaine par l'observation qu'on a faite dans le Calendrier Gregorien , que la xii. Epacte qui est celle de cette année , est apposée au 19. iour de Janvier ; en Fevrier au 17. iour ; en Mars au 19. qui a marqué la nouvelle Lune ce jour-là , & son quatorzième qui est venu le premier d'Avril , marqué dans le Calendrier par la lettre A , a obligé d'aller jusqu'au sixième de ce même mois , pour trouver la lettre F , qui estoit la premiere lettre Dominicale de cette année , y ayant la lettre E jointe avec elle , d'autant que cette année est Bissextile , & par ce moyen le sixième jour d'Avril a été le jour de Pâque de cette année 1692. laquelle lettre F a servy depuis le 1. Janvier jusqu'au 23. Fevrier , &

la lettre E depuis ce jour-là 23.  
jusqu'au dernier de Decembre.

L'Epacte de cette année s'est trouvée de la sorte , qui est , qu'ayant multiplié par onze le Nombre d'Or de cette année, lequel est 2. il en est venu 22. Secondement ayant divisé par quatre les seize siecles qui se sont écoulés depuis la Naissance de Nostre Seigneur jusqu'en cette année 1692. il est venu quatre au quotient. Troisiemement , ayant ôté ces quatre du nombre de seize , qui est celuy de ces seize siecles , il reste douze , desquels on a ôté deux encore de plus , reste dix. Quatriemement , ayant ôté ce nombre de dix des vingt-deux cy-dessus , il est resté douze , qui est l'Epacte de cette année 1692.

Le Nombre d'Or de cette année s'est trouvé en partageant le nombre de l'année suivante lequel est 1693

en 19. La division faite , il a resté deux , qui est le Nombre d'Or de cette année.

La lettre Dominicale de cette année s'est trouvée de la sorte. Apres avoir sceu que le premier jour de cette année est un Mardy, comme à ce premier jour de l'année est apposée la lettre A , qui est immuable dans le Calendrier , le Mercredy a été marqué par la lettre B , le Jeudy par le C , le Vendredy par le D , le Samedy par l'E , & le Dimanche s'est trouvé marqué par la lettre F , qui a été l'une des lettres Dominicales de cette année Bissextile , avec la lettre E , laquelle lessre F a servy depuis le premier Janvier jusqu'au 23.Février , & la lessre E depuis le 23.Février jusqu'à la fin de l'année ; & ce premier jour de l'année s'est trouvé ainsi , en partageant en quatre l'année precedente 1691.

qui a monsé au nombre de 422. les-  
quels ayant esté joints à celuy de  
l'année 1691. ont fait 2113. des-  
quels obstant dix , à cause que cette  
année est depuis la reforme , il est  
resté 2103. lesquels partagez en  
sept , il s'est trouvé trois de resté  
après cette division , & ces trois  
marquent le Mardi de la troisième  
Ferie.

On a tous les jours occasion  
de parler de la Bataille de  
Steinkerke , & cela n'arrive  
jamais qu'en faisant l'éloge de  
feu M. le Prince de Turenne ,  
dont la valeur s'y est distinguée  
avec éclat , on ne donne en  
mesme temps des larmes à sa  
mort. La Ville de Tournon qui  
avoit fait paroistre tant de joye  
dans son mariage , par le plaisir  
qu'elle se faisoit de ce que son  
alliance avec la Maison de Van-

tadour , ses anciens Seigneurs , la soufmettoit à la Maison de Boüillon , n'a pû voir sans une extrême douleur , que cette felicité ait si peu duré pour elle. C'est un avantage dont elle avoit déjà joüy il y a plus d'un Siecle , lors que Just Henry de Tournon , Comte de Rossillon s'allia avec Claude de Turenne. Les armes de ces deux illustres & anciennes Maisons , sont en divers Monumens qui font les ornemens de Tournon , où la piété de cette Dame l'engagea à faire bastir des Eglises & des Chapelles , en sorte que sa memoire sera long temps conservée par les inscriptions qui s'y lisent sur quantité de Tables de Marbre. M.le Prince de Turenne remplissoit l'esperance de la mesme Ville , cestant

regardé comme le digne Successeur d'une Ayeule , si considérable par sa Naissance & par ses Vertus , & sa mort arrivée dans le combat du 3 d'Aoust dernier , a changé en Pompes funebres les réjouissances qu'elle avoit faites quelques mois auparavant , dans le temps qu'il épousa Mademoiselle de Vantadour . Les Peres Carmes fondez par la Maison de Tournon , & depositaires des Tombeaux de ces Seigneurs , commencèrent par un Service solemnel , dans la Chapelle que Claude de Turenne , Comtesse de Tournon , a fait bastir , & dans laquelle est inhumée toute la Famille des Tournon , à présent éteinte . Cette Chapelle estoit toute tenduë de noir avec des lez de velours semez des Ar-

mes de feu M. le Prince de Tu-  
renne , & une Representation  
au milieu , éclairee d'une in-  
finité de Flambeaux & de Cier-  
ges chargez d'Ecussons. La  
mesme Ceremonie se fit quel-  
ques jours après dans l'Eglise  
des Jesuites au College de  
Tournon , basty par le Cardi-  
nal de ce mesme Nom , dont la  
memoire sera éternelle , ayant  
esté Grand Camerlingue sous  
trois Papes , & Ministre d'Estat  
sous trois Rois de France. Tous  
les autres Ordres Religieux  
firent tour à tour les mesmes  
Prieres , & l'Eglise Collegiale ,  
nommée Saint Julien , en fit la  
clôture avec une pompe où rien  
ne fut épargné , soit pour les  
lumieres & la tenture , soit pour  
la beauté du Mausolée. L'Offi-  
ce fut interrompu au milieu de

la Messe , par l'Oraison funebre que prononça le Pere Troupet Jesuite.. Il prit pour texte , *consumatus in brevi , explevit tempora multa.* Sa premiere partie eut pour sujet les larmes que verfoient les Habitans de Tournon pour la perte de M. le Prince de Turenne. Il fit voir son courage , sa valeur & sa generosité dans ses premieres Campagnes d'Hongrie, chez les Vennitiens contre le Turc , & en France jusques à sa fin , ce qu'il peignit avec une éloquence admirable. Sa seconde partie fut sur son éducation , son mérite & son esprit qui l'auroient conduit au plus haut point de la gloire , & il conclut en faisant voir vivement le peu que sont les choses du monde , qui semblent promettre tout , & s'eter-

minent dans le neant. Le Service fut continué avec les encensemens, & tous les honneurs que l'Eglise rend aux personnes de cette Naissance dans de semblables ceremonies. Les Magistrats & Officiers de Tournon y assisterent tous en deuil, & jettèrent de l'Eau Benite, & les Dames aussi en deuil allèrent à l'Offrande à la maniere ancienne du Pays, offrant un Cierge, du Pain & du Vin. Le Mausolée qui attira les regards d'une infinité de curieux, estoit du dessein de M. Sevin, que son merite a fait appeller de Paris, pour estre premier Peintre de la Ville de Lyon, où il a répondu fort avantageusement à l'attente qu'on avoit de luy. Le dessein qu'il fit il y a quelques années pour la These de M. le

Prince de Turenne , luy acquit une fort grande réputation. Aussi n'estoit ce pas une These à l'ordinaire , puis qu'elle contenoit un Volume remply de desseins.

Vous serez surprise quand je vous diray que je vous envoie des Cornes gravées. Ce sont cependant des Cornes réelles , & qui sont venuës sur la teste d'une Femme. Si ce que je dis ne vous semble pas croyable , une infinité de Phenomenes qui paroissent tous les jours en quelque endroit de la terre , sont des preuves convaincantes que la Nature se jouë en beaucoup de choses. Voicy le fait. Une Femme de soixante & dix à soixante & douze ans , mais d'un bon tempérament pour son âge , ayant eu depuis deux ans .

*Veine par de-  
vant dans son  
cheveu.*



*Veine par de l'os  
et dans sa situation Naturelle*





une loupe en la partie laterale superieure & posterieure de la teste, on la luy ôta ; mais il y resta quelque ouverture , & l'humeur qui avoit accoutumé d'y aborder y venant toujours un peu , & s'y desséchant , & endurcissant , forma à la fin un corps , que cette Femine sentit croistre , & qui se figura comme une véritable Corne , de sorte que s'en trouvant fort incommodée , parce qu'elle ne pouvoit mettre ny bonnet , ny coëffe sans de fort grandes douleurs , elle resolut de se faire ôter cette sorte d'excrecence . On l'a cernée avec la pointe d'un Bistoury jusqu'au crane , & en voicy la figure grande comme le petit doigt , & tournée en spirale , avec du poil frisoté allentour , & à la base , comme il y en avoit .

Elle avoit toujours cru petit à petit jusqu'à cette grandeur , & vraye figure de corne , & l'on ne doute point qu'elle n'eust continué , & qu'elle ne fust parvenuë enfin jusqu'à la grandeur de la corne d'un Belier. Ce Memoire ne doit pas estre suspect , puis qu'il a été envoyé de Brest par un tres-habile homme , Chirurgien Juré à Paris , & Chirurgien de la Marine , appellé M. Vivien.

Encore un Ouvrage de Cydippe. Ce nom employé dans d'autres que vous avez estiméz , vous fait connoistre que celuy-cy part de la mesme Plume , & qu'il a par consequent les mêmes beautez..

\* \* \* \* \*

## EGLOGUE.

Cydippe, vous partez, vous  
quittez ce sieur,  
Et vous ne me laissez qu'un violent  
amour  
Pour m'occuper de vostre absence;  
Cydippe, laissez-m'en, s'il se peut,  
un plus fort,  
Mais s'il merite un heureux sort,  
Emportez moins d'indifference.



Que faire sans amour aux fortunez  
clinsats,  
Que vont embellir vos appas?  
Comment pouvoir sans tendresse  
Terouver la fin d'un iour?  
Mais tout y reconnoist le pouvoir de  
l'Amour,  
Tout vous en parlera sans cesse.



*Vous verrez enjurez des plaisirs les  
plus doux*

*Mille heureux Bergers aux genoux :  
De mille Bergeres contentes.*

*Sur leurs Hautbois vous n'entendrez  
vanter*

*Que les transports de leurs ardeurs  
constantes ,*

*C'est tout ce qu'ils savent chanter.*



*Les Oiseaux sous d'épais feuillages  
Ne vous expliqueront, par leurs sen-  
dres ramages ,*

*Que les douceurs de leurs amours..*

*Les Echos au fond des bocages  
Ne vous repeteront que d'amoureux  
discours.*



*Si la fraîcheur d'un Bois , l'émail  
d'une prairie ,*

*Vous force à rêver sans sujet ;*

*L'Amour à votre réverse.*

Offrira bien-tost un obier.



Il vous fera sans violence  
succomber aux attraitz d'une douce  
langueur ;

Il redoublera le silence  
Pour mieux parler à vostre cœur.



Il vous... Mais, aimable Bergere,  
Où tendent ces avis imprudens, indiscrets ?

Instruite de ce qu'il sçais faire,  
Vous ne laisserez plus de prise à tous  
ses traïs.



Je m'alarme trop tôt. Sous son bizarre  
Empire

Les efforts, & les soins ne sçauroient  
faire aimer ;

Et bien souvent aussi, qui craint de  
s'enflamer,

Avec tous ses efforts, avec ses soins,  
soupire.

On ne cesse pas d'aimer quand on veut, & quelque peu de correspondance qu'on trouve dans sa passion , il est quelquefois mal - aisé de s'en défaire. Vous le connoistrez en lisant ces autres Vers.



## E L E G I E.

*L'Amour que j'eus pour vous dans  
le temps que vos charmes  
Donnoient aux ieunes cœurs de si  
tendres alarmes  
Cet amour , dont avec un peu d'at-  
tention ,  
Vous auriez fait , Iris , ma grande  
passion ,  
Dans la douleur de voir sa flamme  
negligée ,  
De voir à tant de soins votre ame  
partagée ,*

Si faibles, si honteux, si peu dignes  
de vous,

A toujours triomphé de mon dépit  
jaloux.

Tous les engagemens que mon cœur  
à pu faire,

Votre air coquet, enfin, si propre à me  
déplaire,

Tant & tant de raisons de ne vous  
aimer plus.

Ont fait, pour me guerir, des efforts  
superflus.

Je vous aimay toujours lorsque j'en  
aimois d'autres,

A travers leurs appas j'entrevoyois  
les vôtres.

Matendresse pour vous, comme dans  
un lointain,

Dé mon cœur amoureux me montroir  
le destin.

Quelquefois en secret resvant sur  
vostre histoire;

Si l'ingrate m'aimoit, elle auroit plus  
de gloire,

Et l'hommage discret d'un cœur  
comme le mien,  
S'il estoit accepté, feroit honneur au  
sien,  
Disois-je ; elle s'amuse à d'indignes  
conquêtes,  
Avec que tant d'esprit, elle aime  
tant de bestes.  
Mais quel usage, hoclassest ce qu'elle  
pretend  
Qu'on croira qu'elle fait, de tout ce  
qu'elle prend ?  
Si par beaucoup d'esprit on la voyoit  
charmée,  
Elle aime par l'endroit qu'elle doit  
estre aimée,  
Diroit-on, & son cœur dans cet en-  
gagement,  
Pour charmer son esprit, s'engage  
innocemment.  
Mais en ne prenant point une route  
si belle,  
Vostre gloire a reçue la blessure mor-  
telle,

Et plongée à la fin dans un triste  
embarras

Vous en estes sortie avec trop de fra-  
cas.

En secret j'ay suivi toutes vos avan-  
tures ;

En secret, j'ay gemy de toutes vos  
iniures.

Enchancé que ie suis i'aurois de bon-  
ne foy

Voulu que tous les coups eussent porté  
sur moy.

Un autre de cet air dont vous rom-  
pez vos chaines,

S'éloigneroit de vous, & tirroit de  
vos peines ;

Mais iereviens, Iris, & ma fidelité  
Vous offre un tendre cœur que rien  
n'arebuté.

Ie reviens, avouant mesme que ma  
tendresse

A declarer ses soins depuis long-  
temps me pressé.

Si l'âge m'a ravy l'espoir de vous  
charmer,

En ay-je moins un cœur fermé pour  
vous aimer,

Et lors que j'obéis au destin qui  
m'engage,

En devrez-vous moins plaindre un si  
tendre esclavage.

Au défaut d'agremens pour attirer  
vos yeux,

Ce cœur qui vous adore est encor pre-  
cieux.

Quand on aime beaucoup on est tou-  
jours aimable,

On est en droit d'attendre un retour  
équitable,

Et ce retour, Iris, différè si long-  
temps

Nous pensencor donner d'assez heu-  
reux momens.

Sur nos longues erreurs, la douleur  
de nos ames

Pour nous dédommager redoublera  
nos flâmes.

Cet amour, de nos cœurs l'unique  
passion,

Fera de nos espris tout l'attention.  
Ainsi pour restaurer nos faibles desti-  
nées

Nos jours seront des mois, & nos  
mois des années.

Je ne compteray point, en recevant  
vos vœux,

Tout ce que j'ay perdu par tant d'in-  
dignes feux.

Tout contente un Amant si fidelle,  
si tendre; (cendre,

De vôtre cœur brûlé je revere la  
Et de l'air, mon Iris, dont je vœux  
vous aimer;

Vous vous appercevez que je puis  
l'enflamer.

Comme un sage Pilote, après de  
grands naufrages,

Fait voguer son Vaisseau sans crain-  
te des orages,

Affranchis, vous & moy, des iron-  
peuses amours

*Qui nous ont emporté les plus beaux  
de nos jours,*

*Si vous voulez, Iris, répondre à  
ma tendresse,*

*Nous goûterions ensemble un amour  
sans faiblesse.*

*De nos deux cœurs unis la sage liai-  
son*

*Des soins de cet amour chargeroit  
la raison.*

*Content du seul plaisir de vivre  
l'un pour l'autre,*

*Je trouverois le mien en recherchant  
le vôtre.*

*De mille petits soins le commerce dis-  
cret*

*Roulant innocemment sur la foy du  
secret,*

*Sans nous inquieter, sans troubler  
nos affaires,*

*De nos cœurs attendris regleroit les  
mysteres.*

*Sans nous parler, nos yeux, fidelles  
truchemens,*

En chiffres amoureux peindroient  
 nos sentimens,  
 Mais, lors qu'en liberté nous pour-  
 rions teste à teste  
 Régler de nos désirs l'intelligence  
 honnête,  
 De ce que nos regards auroient mal  
 entendu,  
 Le compte mutuel feroit bientôt  
 rendu.  
 La fureur des jaloux, si fine, si  
 tristesse.  
 S'élèveroit en vain contre nostre ten-  
 dressc.  
 L'Amour content de nous, de nos fi-  
 delles vœux,  
 Nous donneroit toujours des aziles  
 contr'eux;  
 Et nos plaisirs, Iris, dans ces heu-  
 reux aziles,  
 N'en seroient que plus doux, moins  
 ils seroient faciles.  
 Là toujours l'un de l'autre, & char-  
 mez & contens,

Dec. 1692.

Nous n'aurions ny chagrins, ny transports éclatans.

La mort même éteindroit les ardeurs de nos flammes,  
Sans avoir le pouvoir de desunir nos ames.

Mais où m'emportez vous, vaines illusions ?

Iris ne connoist point ces nobles passions.

D'une foule d'Amans indiscrets adorée,

Sur leurs folles ardeurs elle s'est mesurée,

Et de l'air dont son cœur s'en est entretenu,

Le mien sera pour elle un pays inconnu.

Si je ne puis, Iris, dans l'ardeur qui m'enflame,

Donner une autre route au panchant de vostre ame,

Méprisez ce retour qui me livre à vos fers,

T'aime mille fois mieux les maux que  
j'ay soufferts.

Si d'un sort inhumain j'endure l'in-  
justice,

Je verray vos erreurs sans en estre  
complice.

J'ay creu qu'Iris feroit le bonheur de  
mes jours,

Elle estoit cependant l'écueil de mes  
amours,

Diray-je, & puis querien ne chan-  
ge la volage,

Ma tendresse avec elle alloit faire  
 naufrage.

Dans un doute si juste & si triste à  
la fois

Qu'on a de peine à faire un raison-  
nable choix?

Mais mon amour en vain delibere  
raisonne.

Je l'entrevois ce cœur, Iris, qui m'a-  
bandonne.

L'affaire est décidée, & mon sen-  
dre retour

*N'aura pas le pouvoir de fixer votre  
amour.*

*Silence pour jamais, trompeuse sym-  
patie,  
Tu ne sers qu'à troubler le repos de  
ma vie.*

Je satisfais avec joye à la priere que vous me faites de la part des Curieux de vostre Province, de vous mander quelles sont les marchandises Orientales arrivées en Hollande. En voicy un Estat general.

Poivre. 9000. balles.

Poivre blanc. 45000. livres.

Salpestre. 2100000. liv.

Canelle. 375000. liv.

Noix confites.

Gingenbre confit.

Cloux de Girofle confits.

Cloux matrice.

Cuivre & Estain.

Platte-bois d'ébène de Maurice.

Bois d'Ebene de la Coste. 800.  
pf.

Bois de Sappan.

Bois de Calenbour.

Indigo.

Pelangs de tonquin. 15000. pf.

Pelangs de la China.

Soye de Perse, de Bengale, &  
de la China.

Fil de floret & de coton.

Laine de Kierman.

Saôg de Dragon.

Cardamom, Benjoin, & Borax.

Sel Armoniacque.

Aloës & Camphre.

Racine de la China.

Poivre long, Thé, & Chits.

Caliga & Cauvva.

Cire à cacheter,

Musc de Tonquin,

Cauris. 80000. liv

150 MERC VRE  
Nids d'Oiseaux & toiles<sup>1</sup> de  
Cotton.

Armosins & estoffes de Soye.  
Robes de chambre de soye du  
Japon,

Suivant la résolution prise  
dans l'Assemblée des XVII. par  
les Directeurs de la Compagnie  
des Indes, ces marchandises ont  
dû être venduës en Public en  
divers lieux, sçavoir à Amster-  
dam le 24. du mois passé ; en  
Zelande le 3. de ce mois ; à Delf  
le 9. à Rotterdam le 10. à Horn  
le 15. & à Eockhuysen le 16.  
Comme on ne vient que d'en  
faire la vente en gros, ceux qui  
en voudront avoir en détail  
ont encore le temps de faire  
leurs diligences pour s'en fous-  
rir. Je ne dois pas oublier d'a-  
jouter icy qu'on a averty, que si  
le Navire, la Licorne qui a

esté obligé par le mauvais tems de relâcher en Angleterre ; n'estoit pas arrivé avant le jour de la vente dans la chambre d'Amsterdam, on n'en vendroit les marchandises que dans le Printemps.

M. le Comte de Clermont Lodesve est mort depuis un mois dans son Château de Castelnau. Il estoit Frere de M.le Marquis de Sessac, cy devant Maistre de la Garderobe du Roy, qui herite considérablement par cette mort.

On a aussi eu avis de celle de M. Hevin, Ancien Avocat du Parlement de Bretagne, & Ancien Sindic de la Communauté des Bourgeois & Echevins de la Ville de Rennes. C'estoit un homme d'une profonde érudition, & qui excelloit en toutes

sortes de Sciences, & particulièremēt en Droit, qu'il possédoit entierement, le sçachant même par l'Histoire. La haute estime qu'on avoit pour luy a paru par l'affluence du monde qui a assisté à son inhumation , où l'on peut dire que presque toute la Ville s'est trouvée.

On est heureux de servir des Princes qui sont non-seulement souvent en estat de faire du bien, mais qui aiment à en faire , & qui connoissant le vray merite, n'attendent jamais long- temps à recompenser ceux où il se trouve. Vous sçavez de quelle maniere M. Lecossois se distingua l'Esté dernier en Allemagne , & le Siege qu'il soutint dans une Eglise contre un assez grand nombre d'Ennemis, pour emporter une bonne Place d'as-

saut. Le Roy jugeant par là de ce qu'il seroit capable de faire d'as une meilleure occasion , luy a donné le Gouvernement de la Citadelle de Dunkerque.

M. d'Iberville , commandant une Fregate du Roy , a écrit de Quebec la Lettre suivante , par laquelle vous apprendrez que les Bastimens de Sa Majesté donnent par tout chasse à ceux des Ennemis , & que dans les lieux les plus éloignez , ils s'en rendent Maistres avec autant de superiorité que dans nos Mers.

A Quebec le 23. Sept. 1691.

**E**N venant , j'ay fait deux Prises à cent cinquante lieues de France , scavoir , d'une Flute Espanole de deux cens tonneaux , char-

gée de quatre-vingt tonneaux de sel & quelques sucre brutes, & d'une Fregate de Hollande aussi de cent cinquante tonneaux, chargée de vin d'Espagne, de seize Canons & huit pierriers, & de trente hommes. La Flote ne valant rien, je l'ay renvoyée, & amené la Fregate à Quebec. A cent lieues de là j'en trouvay une Irlandoise de quarante tonneaux, chargée de bœufs & harengs que je déchargeay dans les Vaissaux de la Flotte & la brûlay, & à cent autres lieues du Banc, une Angloise de cinquante tonneaux, chargée de sel allant à Terre-Neuve, que je garday deux jours, ne pouvant la décharger à cause du mauvais temps ; elle m'échappa la nuit de gros temps, après lui avoir envoyé ma Chaloupe deux fois. Les vents nous ont esté si contraires que nous n'avons pu gagner le Banc que

le 8. Juilles par le travers de Plaisance. Le Neptune demasta de son Mast d'avant ; je le remorquay jusqu'à Gaspé après l'avoir remasté d'un Mast de Hune. Le 28. Aoust à force de Lenvoyer , nous avons gagné le Caüoy où nous monillâmes tous pour y faire de l'eau & du bois l'en fis repartir le lendemain tous les Navires avec Bonnaventure , à l'exception de la Sainte Anne que je fis partir de là le 30. Aoust , pour aller droit au Nord , où M. de la Ferté me joignit dans le Saint François , de cinquante tonneaux , allant au Nord , n'attendant plus de secours de France. Je le mis sur la sainte Anne , & son équipage , & ramenay le saint François à Québec. La sainte Anne doit aller droit à la Rochelle. Je part pour m'en aller à l'Acadie. On nous donne quatre hommes à chacun , à Bon-

nauenbure & à moy , & nous de-  
vons prendre à Pintagouer ceut à  
cent cinquante hommes , chaque  
Sauvage , pour aller faire descente  
vers Baston & les Costes de Man-  
nat . Si nous avons beau temps , j'ef-  
pere leur rendre au centuple ce qu'ils  
nous ont voulu faire icy .

Il y a déjà quelques mois que  
je vous ay parlé de la mort de  
M. le Marquis de Saint-André  
premier President de Grenoble  
Sa Majesté vient de nommer  
M. Pucelle , Conseiller de la  
Cour , pour remplir cette place  
avec la qualité de Lieutenant  
de Roy de la Province , qu'ont  
euë les deux derniers premiers  
Presidens de Dauphiné . Le  
nom de Pucelle est fameux dans  
le Parlement de Paris , & par  
toute la France , & jamais per-  
sonne n'y a plus brillé par une

grande éloquence & une profonde étudition , que le Pere de M. Pucelle qui vient d'estre élevé à la Charge de premier President de Dauphiné. Il est Fils d'une Sœur de M.de Catinat , Lieutenant General des Armées du Roy , qui s'est distingué par beaucoup de valeur, de prudence & de conduite , en commandant les Troupes de Sa Majesté en Italie , où il a demeuré plusieurs années sans venir à la Cour. Il y est arrivé depuis quinze jours , pour conferer sur les affaires de ce Pays-là Le Roy luy a fait un accueil qui répond aux services de ce General , & aux manieres toutes charmantes de ce Monarque lors qu'il reçoit des Personnes distinguées.

M. d'Imbercour , Conseiller

au Parlement de Paris , Fils de M. Laugeois , & Frere de Madame la Comtesse de Tourville , a épousé Mademoiselle Croiset depuis peu de jours. Elle est Fille de M. Croiset , President en la Quatrième des Enquestes , & Niece de Madame de Pontchartrain , à la mode de Bretagne. On ne peut connoistre M. le President Croiset sans l'estimer puis que l'on découvre en luy toutes les qualitez d'un parfaitement honneste homme M. Laugeois s'est aussi acquis l'estime de tout ce qu'il y a d'honnestes gens , & ce mariage étant tres-bien assorty , on ne peut douter que les suites n'en soient tres-heureuses.

Le Traité de la *Transpiration des humeurs* , qui sont les causes des Maladies , a été su-

bien receu du Public , que ce succès a engagé M. Cusac , qui en est l'Auteur , à faire imprimer un Livre nouveau, intitulé , *Reflexions sur la Theorie & la Pratique d'Hippocrate & de Galien , avec la Methode de guerir les Malades , par les voies de la transpiration & de l'évacuation.* Cet Ouvrage ne peut qu'estre d'une grande utilité , puis qu'il renferme l'origine & les disgraces des Medecins de l'Europe , les raisons qu'on a euës dans tous les temps , de se plaindre de leur conduite , tirees des évidentes contradictions de ces Auteurs , l'essentiel des Aphorismes de Sanctorius , Docteur de Padouë , sur l'excellence de la transpiration , le moyen d'arrêter l'ebullition du sang , de le rafraischir & de le purifier sans le tirer des

veines , & de guerir promptement & facilement les maux, en conservant la chaleur & les forces aux Malades. Tous ces effets sont d'autant plus à admirer qu'ils sont produits par ce que l'on peut imaginer de plus innocent & de plus conforme aux besoins de la nature, puisque la Cassé pour l'interieur , & l'Esprit de vin composé pour l'exterieur sont les principaux remedes qu'on emploie pour calmer la violente agitation de ce sang , pour le rafraischir , & pour le purifier sans le secours de la saignée. L'Auteur est persuadé que si ceux qui prétendent que sans ce secours on ne peut guerir les fiévres, la pleurésie, la fluxion sur la poitrine, la squinancie , la perte du sang , & autres grands maux, veulent

s'instruire à fond sur les avantages qui reviennent de la Trāspiration, procurée, non pas par les bains , les étuves & les Sudorifiques, mais par un remede externe qui ouvre en un instant les pores des parties qui en sont fomentées, ils prefereront cette transpiration à la saignée , veu que par son moyen la nature rafraischit son sang & ses esprits , & les purifie sans les tirer des veines , ce qu'elle ne peut faire par la saignée, la chaleur naturelle , qui est le principe de la vie , sortant avec le sang & les esprits qui en sont le soustien. Cela est si vray, dit-il, que comme on soulage quelquefois les Malades en tirant peu de sang , parce qu'il ne dissipe que peu de chaleur & d'esprits , on les tuë aussi en tirant beaucoup de sang,

parce qu'il se fait pour lors une  
tres-grande dissipation de cette  
chaleur & de ces esprits. Ce  
Livre se vend chez l'Auteur ,  
ruë de la Verrerie , joignant un  
Fayancier , près les Consuls , &  
chez le Sr Brunet , Libraire ,  
Galerie neuve du Palais. M.  
Thier , Docteur Medecin , qui  
en a donné l'Approbation , af-  
feure qu'après avoir leu & exa-  
miné plusieurs fois avec beau-  
coup d'application ces Refle-  
xions sur la Theorie & la Pra-  
tique d'Hippocrate & de Ga-  
lien , qu'il a trouvées toutes plei-  
nes de force & de lumiere , elles  
l'ont si fortement convaincu sur  
l'évidence des contradictions de  
ces Auteurs , qui sont la source  
des erreurs de la Medecine , que  
ne pouvant douter des grands  
avantages que l'Auteur démon-

st're manifestement qui reviennent de la transpiration , qu'il procure aux Malades par l'usage de son Esprit composé , il a crû estre obligé après les expériences qu'il en a vœus , de donner son Approbation pour servir à l'utilité du Public.

Le 11. de ce mois la Cour pris le deuil pour la mort de Madame la Duchesse de Guastalla. Elle s'appelloit Marguerite d'Est de Modene,& avoit épousé Ferdinand de Gonzague III. du nom, Prince de Guastalla, dont elle eut Isabelle de Gonzague , qui en 1670 épousa Ferdinand Charles de Gonzague , Duc de Mantouë & de Montferrat. Ainsi elle estoit Mere de Madame la Duchesse de Mantouë. Vous sçavez combien la Maison de Gonzague a été de tout temps

feconde en grands Capitaines. Frederic de Gonzague I I. du nom , Duc de Mantouë & de Montferrat , laissa Fran<sup>c</sup>ois de Gonzague , mort sans Enfans , Guillaume qui devint Duc de Mantouë par la mort de son Ainé , & Loüis de Gonzague , Duc de Nevers & de Rhetelois. Guillaume , Duc de Mantouë , laissa d'Eleonor d'Austriche , Fille puissnée de l'Empereur Ferdinand I. Vincent de Gonzague I. du nom , Duc de Mantouë & de Montferrat , qui d'Eleonor de Medicis , Sœur de la Reine Marie de Medicis , sa seconde Femme , eut Fran<sup>c</sup>ois , Ferdinand , & Vincent II. Fran<sup>c</sup>ois de Gonzague , Duc de Mantoue , épousa en 1608. Marguerite de Savoye , Fille ainée de Charles Emanuel , Duc de Sa-

voye, & de Catherine Michelle d'Autriche , dont sortirent Loüis , mort en bas âge , & Marie , Princesse de Mantouë. Il mourut quatre ans après l'avoir épousée. Ferdinand de Gonzague , son Frere , second Fils de Vincent I. prit d'abord la Tutelle de la princesse Marie sa Niece , ce qui alluma la guerre avec la Savoie , & mourut en 1626. Duc de Mantouë sans posterité Vincent de Gonzague II. du nom , troisième Fils de Vincent I. succeda à son Frere Ferdinand. Il estoit valetudinaire , & quoy qu'il eust poursuivy d'abord la dissolution de son mariage avec la Princesse de Bozzolo , qui estoit hors d'âge d'avoir des Enfans , afin d'épouser Marie de Gonzague sa Niece , Fille de son Frere ainé , il consentit à la

marier avec Charles , Duc de Rhetelois , Fils de Loüis de Gonzague, Prince de Mantouë, Duc de Nevers & Rhetelois , lequel Loüis de Gonzague estoit le troisiéme Fils de Frederic de Gonzague , mort Duc de Mantouë en 1540. Le Duc Vincent mourut en 1627. le lendemain que le mariage de Marie sa Niece eut esté fait , & par sa mort , Charles de Gonzague , Fils de Loüis de Gonzague , & de Henriette de Cleves, Sœur & Heritiere de François de Cleves II. du nom, Duc de Nevers & de Rhetelois , tué en 1561. le jour de la Bataille de Dreux , le mit en possession des Etats de Mantouë & de Montferrat. Il eut de Catherine de Lorraine , Fille ainée de Charles , Duc de Mayenne.

Charles de Gonzague - Cleves II. qui épousa Marie , Princesse de Mantouë sa Cousine, & deux Filles , l'une Louise Marie de Gonzague-Cleves , mariée en premieres Noces avec Ladislas Sigismond IV. du nom , Roy de Pologne , & en seconde avec Jean Casimir , aussi Roy de Pologne son beau frere , & Anne de Gonzague Cleves , qui en 1645. épousa Edouard de Baviere, Prince Palatin du Rhin. Du Mariage de Charles de Gonzague-Cleves II. mort en 1631. sortit Charles de Gonzague III. qui fut fait Duc de Mantouë & de Montferrat , après la mort de Charles de Gonzague son Ayeul , arrivée en 1637. Il épousa en 1649. Isabelle-Claire d'Autriche , Fille de Leopol , Archiduc d'Inspruk ,

& il en eut Ferdinand Charles de Gonzague, aujourn'd'huy Duc de Mantoue & de Montferrat , Gendre de Madame la Duchesse de Guastalla , qui vient de mourir & dont il épousa la Fille au mois de Septembre 1670. Il y a plusieurs branches de la Maison de Gonzague. Le Prince de l'Empire, & de Molfette , en est une. Les autres sont les Princes de Bossolo & de Saint Martin ; les Princes de Castillon dalle Stivere , les Cointes de Novalore , les Marquis de Palazolli , ceux de Gazolo & Dozolo , les Marquis de Gonzague , les Barrons de S. Estienne , &c.

Jamais on n'a vu une Nation si guerriere & si nombreuse en braves gens, que la France. Quoy que l'envie ait ligué la plus grande partie de l'Europe contre elle , elle ne manque ny de

de Soldats , ny d'Officiers , & quand il s'agit , ou de nouvelles levées , ou de promotion d'Officiers de mer , si l'on est toujours embarrassé sur le grand nombre de ceux qui se présentent , on l'est encore plus sur leur merite , reconnu dans le métier de la guerre . Comme il est impossible de les satisfaire tous , ceux qui ne sont pas nommez pour remplir les postes qu'ils souhaitent , ne doivent pas croire qu'on les en juge incapables ; ils doivent seulement se plaindre de la quantité de Braves dont la Cour est remplie , & demeurer persuadé qu'ils ne seront pas un jour moins récompensé que ceux qui ont l'avantage d'estre les premiers nommez . On ne sçauroit trop louer l'équité qui a re-

Dec. 1692.

H

gné dans cette promotion. Il n'y a aucun Capitaine qui se puisse plaindre de n'avoir pas été fait Officier General, puis que les quatre plus anciens ont été faits Chefs d'Escadre. Les Officiers qui ont monté ne doivent pas seulement estre satisfaits mais il y a un grand nombre de ceux qui sont demeurez dans leurs postes , qui ont tout sujet d'estre contens , puis que le Roy , par une bonté généreuse , a donné des Pensions à plusieurs. Comme les emplois ne sont pas égaux , & que les services sont souvent differens , ces pensions ne sont pas égales , aussi y a-t-il par là plus de gens recompensez. Vous ne serez pas surprise de voir M. de Nefmond à la tête de la Liste que je vous envoie , mis en qualité

de Lieutenant General , puis que vous avez souvent entendu parler de ses services.

### P R O M O T I O N .

#### *Des Officiers de la Marine.*

**M. de Nesmond , Lieutenant General.**

#### *Chefs d'Escadres.*

**M. le Chevalier d'Infreville  
Saint-Aubin.**

**M.le Marquis de Cougoulin.**

**M. du Magnou.**

**M. d'Amblimont.**

#### *Capitaines.*

**M. le Chevalier de Boüillon.**

**M.le Chevalier d'Armagnac.**

**M. le Chevalier de Luynes.**

**M. le Chevalier de Villacerf.**

**M. le Marquis de la Ferté.**

**M. de Moisette.**

**M. de Caumont.**

M. de la Roche:Allard.

M. de Gedouin.

M. du Val,

M. de Lonchamp Montendre,

M. de Gratian.

M. de Chamillard,

M. Audifredy.

M. de Goeton.

M. de Courbon Saint-Leger.

M. de Cougoulin , Neveu du  
Chef d'Escadre.

M. du Dresnet.

M. de Selingue.

M. du Coudray Genier.

M. de Fricambault.

M. Clanleu.

M. du Fruge.

M. de Saint Paul.

M. de Courberon.

M. Lautier.

M. de Bussy.

M. de Languilleuse.

M. du Rollon.

M. Deschiens.

M. de Burgue.

M. de Bois Joly.

En voyant les noms des Personnes de qualité qui sont à la teste de la Liste des Capitaines vous remarquerez sans doute que tout ce que la France a de plus élevé par sa naissance , prend indifferemment party sur la mer & sur la terre , & qu'il n'importe à tant d'illustres Braves , où ils combattent , pour-veu qu'ils fassent paroistre leur zele pour le service du Roy , & qu'ils se distinguent par des actions de valeur dont on trouve peu d'exemples ailleurs. Tous les autres Officiers des Armées Navales du Roy doivent avoir beaucoup de joye de se voir Camarades de tant de Braves , d'une Noblesse si

distinguée , & qui dans ces emplois ne peuvent aller plus loin qu'eux , à moins qu'ils n'ayent des occasions extraordinaires de se signaler , puis que l'ancienneté fait les Officiers Généraux , comme l'on peut voir par la nomination des quatre plus anciens Capitaines , que Sa Majesté a faits Chefs d'Escadres .

Quoy que le zèle que les François ont toujours eu pour leurs Souverains , semblast avoir augmenté depuis le regne du Roy , qui a fait tant de choses si glorieuses & si avantageuses à la France , il paroît néanmoins encore plus grand depuis la Ligue qu'on a faite contre ce Monarque . Rien ne leur coute quand il s'agit de donner de quoy soutenir les efforts des

Ennemis. A peine M. le Comte de Peyre, Lieutenant General de Languedoc , eut il fait à Pezenas l'ouverture des Estats de la Province , que les Deputez , d'un consentement unanime , accorderent à Sa Majesté un Don gratuit de trois millions. Enfin , les Princes liguez ne doivent plus croire qu'ils ruineront la France avec le secours des François. L'esprit de revolte n'y regne point ; la pluspart des nouveaux Convertis sont convertis véritablement , & les Ennemis ont à leur grand regret , connu leur fidélité dans la course qu'ils ont faite à Ambrun.

Ce mot de Ligue me fait souvenir de vous faire part d'un Ouvrage assez plaisant , qui a pour titre .

## LA LIGUE DES RATS.

## FABLE.

V

*Ne Souris craignoit un Chat,  
Qui dès longtemps la guettoit au  
passage.*

*Que faire en cet état? Elle, pruden-  
te & sage*

*Consulte son Voisin; c'estoit un mai-  
stre Rat,*

*Dont la rateuse Seigneurie  
S'estoit logée en bonne Hostellerie,  
Et qui cent fois s'estoit vanté, dit-  
on,*

*De ne craindre de Chat ou Chate,  
Ny coup de dent, ny coup de patte.  
Dame Souris, luy dit ce Fanfa-  
ron,*

*Ma foy, quoy que je fasse,  
Seul j' ne puis chasser le Chat qui  
vous menace.*

Mais assemblant tous les Rats d'an-

tenour,

Je luy pourray jouer d'un mauvais  
tour.

La Souris fait une humble reveren-

ce,

Et le Rat courut en diligence  
A l'Office, qu'on nomme autrement  
la Dépense,

Où maints Rats assembliez  
Faisoient aux frais de l'Hoste une  
entiere bombance.

Il arrive les sens troublez,  
Et les poumons tout effouflez.  
Qu'avez-vous donc, luy dis un de  
ces Rats? parlez.

En deux mots, répond-il, ce qui fait  
mon voyage,

C'est qu'il faut promptement secon-  
rir la Souris;

Car Raminagrobis  
Fait en tous lieux un étrange va-  
rage.

Ce Chat le plus diable des Chats.  
S'il manque de Souris, voudra man-  
ger des Rats.

Chacun dit, il est uray. Sus, sus,  
courrons aux armes.

Quelques Rates, dis-on, répandi-  
rent des larmes.

N'importe, rien n'arrête un si noble  
projet ;

Chacun se met en équipage ;

Chacun met dans son sac un mor-  
ceau de fromage,

Chacun promet enfin de risquer le  
paquet.

Ils alloient tous comme à la feste,  
L'esprit content, le cœur joyeux ;  
Cependant le Chat plus fin qu'eux,  
Tenoit déjà la Souris par la teste.

Ils s'avancerent à grands pas  
Pour secourir leur bonne Amie,  
Mais le Chat qui n'en démord pas,  
Gronde, & marche au devant de  
la troupe ennemie..

*A ce bruit nos tres-prudens Rats  
 Craignant mauvaise destinée,  
 Font, sans pousser plus loin leur pre-  
 tendu fracas,  
 Une retraite fortunée,  
 Chaque Rat rentre dans son trou,  
 Et si quelqu'un en sort, gare encor le  
 Matou.*

Je sçay que vous vous atten-  
 diez dès le mois passé que je  
 vous entretiendrois de tout ce  
 qui regarde la prise de M. le  
 Duc de Vvirtemberg, & de ce  
 qui s'est passé depuis son départ  
 de l'Armée jusques à Paris, ainsi  
 que de la maniere dont il a esté  
 receu à la Cour. Tout le mon-  
 de en a parlé ; toutes les nou-  
 velles publiques en ont esté  
 remplies, mais tout le Public,  
 & tous ceux qui se sont meslez  
 de rapporter ce qu'ils en avoient

H. 6

appris , n'ont pas dit un mot de vérité. Je ne me serois peut estre pas mieux acquité de ce que vous voulez sçavoir là-dessus , si je m'estois pressé de vous en écrire sur des rapports incertains , mais je n'ay rien voulu vous mander sans l'avoir puisé dans la source. Ainsi vous pouvez compter sur la fidelité du détail que vous allez lire.

M. le Prince de Vvirtemberg ayant esté pris de la maniere que vous avez vû dans la Relation que je vous ay envoyée , de l'action où ce Prince fut fait prisonnier , ne se vit pas plustost entre les mains des Victorieux , qu'il remit son épée , & ses pistolers. Quoy qu'il dust estre chagrin , sa priſe lui estoit plus glorieuse , que s'il eust évité cette disgrace ,

puis qu'il ne s'en seroit garanti que par la fuite, ainsi qu'avoient fait les autres , au lieu qu'il n'eroit prisonnier que pour n'avoir pu se resoudre à fuir. Il ne demeura pas long temps sans épée , M. le Maréchal de Lorges luy ayant fait rendre la sienne , après luy avoir demandé sa parole. Ce Maréchal eut pour luy tous les égards qu'on doit avoir pour un Prince , & pour un General de la Cavalerie de l'Empereur , & ce Prince y répondit de maniere , qu'on ne vit entr'eux que des combats d'honnêteté. La nouvelle de la prise de M. de Wurtemberg estant arrivée à la Cour , le Roy envoya ordre à M. de Lorges de le faire partir pour Paris. Il s'en acquitta aussi-tost , & nomma pour l'accompagner , M.

Masurier , Capitaine dans le Regiment de Cavalerie de Duras , & M.Mandosse , l'un de ses Aides de Camp. Ils passerent par Philisbourg, Landau, Strasbourg, Nancy , & par toutes les grandes Villes. Tous les Gouverneurs allerent par tout au devânt de ce Prince. On battit aux Champs dans toutes les Villes où il se trouva des Troupes , & les Gouverneurs luy donnerent une garde de Capitaine , pour luy faire plus d'honneur , & non pas pour le garder. Je ne vous dis pas qu'ils le traiterent magnifiquement , il suffit d'estre François , pour ne rien épargner en de pareilles occasions. On luy fit voir les Fortifications de toutes les Places où il passa , jusques aux souterrains mêmes. Quelle que soit

la bonté des Places du Roy , ce n'est pas ce qui les deffendroit le mieux , en cas de Siege. La valeur des Troupes est devenue si grande par l'exemple de ce Prince , que l'on peut moins répondre de leurs plus forts remparts , que de l'extrême valeur de ceux à qui la garde en est confiée.

M. le Prince de Vvirtemberg étant arrivé à Paris , M. Mafurier en partit aussi-tost , pour se rendre en Cour , afin d'y recevoir des ordres. Il alla chez M. le Marquis de Barbesieux , Secrétaire d'Etat , qui a le département de la guerre , & ce Marquis alla prendre l'ordre du Roy , qui fut , que M. le Prince de VVirtemberg après s'estre reposé cinq ou six jours à Paris , se rendroit à Versailles pour voir

ce Monarque. Ce terme expiré, M. Maserier ne manqua pas de l'y conduire. Il le mena d'abord chez M. de Barbesieux, qui luy fit tous les honneurs dûs à l'oncle d'un Souverain, & à l'Administrateur, c'est à dire, au Regent de ses Etats. Il luy dit, qu'il avoit ordre de le conduire à midy chez le Roy, & le reconduisit, non seulement au delà de ses appartemens, mais encore jusques au bout de la Galerie qui les joint, & que l'on nomme, *Galerie des Princes.* Sur le midy, M. le Prince de Wurtemberg fut encore conduit par M. Maserier, chez M. de Barbesieux, qui le mena chez le Roy. Sa Majesté estoit dans le Cabinet du Conseil qui finissoit. M. de Barbesieux y entra, pour l'avertir que M. de Wurtemberg

estoit dans le grand Salon qui le precede , & qui estoit alors remply des plus grands Seigneurs de la Cour qui attendoient le Roy pour l'accompagner à la Messe. Un instant après que M. de Barbesieux fut entré, on ouvrit les deux batans de la porte , & le Roy parut au milieu de son Cabinet. M. de Vvirtemberg approcha de Sa Majesté en faisant plusieurs profondes reverences , & le Roy le receut avec ces manieres civiles, honnestes , & engageantes , qui font de si fortes impressions sur les cœurs de tous ceux qui ont l'honneur de le voir de près , & de l'entretenir , de sorte que M. de Vvirtemberg parut surpris d'une bonté si majestueuse , s'il m'est permis de parler ainsi. Le Roy dit à ce Prince , que dans

l'état où estoient les choses on ne pouvoit dire qu'on estoit bien aise de le voir à la Cour, mais qu'on tâcheroit au moins d'adoucir son chagrin. Cette conversation finie, le Roy sortit pour aller à la Messe. Sa Majesté estoit attendue par une Cour nombreuse qui remplissoit les Appartemens, & la Galerie par où il faut passer, & qui l'accompagne ordinairement à la Chapelle. M. le Prince de VVirtemberg l'accompagna aussi jusques-là, mais sans y entrer, parce que ce Prince est Lutherien. Il se promena pendant la Messe dans la Galerie & dans les Appartemens qu'il n'avoit pas vûs, quoys qu'il fust venu autrefois à Paris, mais comme il y a vingt-deux ans, les nouveaux Bâtimens de Versailles n'é-

toient pas encore faits. La Messe finie, M. Mafurier mena ce Prince chez Monseigneur le Dauphin, qui le reçut de la même manière que le Roy avoit fait. Il alla ensuite chez Monseigneur le Duc de Bourgogne, & chez Messieurs les Enfans de France. Il fut surpris de trouver l'esprit de ces Princes beaucoup au dessus de leur âge, mais quand la bonne éducation est jointe à ce qu'inspire le sang, l'esprit fait de grands progrès en peu de tems. M. de Würtemberg fut ensuite conduit chez Monsieur & chez Madame, & ce Prince vit ce jour là toute la Famille Royale. On remarqua une chose qui fit donner beaucoup d'éloges à M. le Maréchal de Lorges & louer sa modestie,

c'est qu'il ne parust point avec  
M. le Prince de VVirtemberg,  
ne voulant pas qu'on luy pust  
reprocher qu'il eust mené son  
prisonnier comme en triom-  
phe. On ne peut avoir plus  
d'honnêtetez qu'il en a eu  
pour luy , & l'on ne sçauoit  
en estre plus penetré que l'est  
M. le Prince de VVirtemberg.  
Ce Prince ayant été dans tous  
les lieux que je viens de vous  
marquer , retourna chez M.de  
Barbesieux qui l'avoit invité à  
dîner. Le repas fut magnifique  
& delicat , & la Compagnie  
belle & nombreuse , afin de fai-  
re plus d'honneur à cet illustre  
Convié. Madame la Duchesse  
d'Usez & Madame de Barbe-  
sieux furent de ce repas. L'a-  
prés-dînée , M. le Prince de  
VVirtemberg alla voir M. Col-

bert de Croissy , comme Secrétaire d'Etat des Affaires étrangères. La conversation y fut vive , spirituelle & galante , & M. de Croissy ayant alors la Goute , dit à ce Prince qu'il auroit prévenu la visite de Son Altesse , sans l'estat où il se trouvoit. Ensuite la conversation roula sur les manieres engageantes du Roy , sur le plaisir qu'il y avoit d'avoir l'honneur de le voir de près , & sur la bonté que Sa Majesté avoit euë , de ne donner à M. le Prince de Vvirtemberg que sa parole pour garde , à quoy M. de Croissy répondit , que le Roy , dont les Armées estoient composées de tant de milliers d'hommes , ne lui en pouvoit donner une plus seure. La conversation roula aussi sur la magnificence avec laquelle M. le Prince de Vvir-

temberg avoit traité M. de Croissy , lors qu'il avoit esté à la Cour de Stugard. Ce Prince a rétourné plusieurs fois à Versailles , où l'on a fait joüer toutes les caux exprés pour les luy faire voir. Le Roy a donné ordre à M. le Marquis de Livry , son premier Maistre d'Hostel , de luy faire servir une table toutes les fois que ce Prince iroit à la Cour. Comme il aime beaucoup la Chasse il y a des ordres de luy fournir toutes les choses nécessaires pour prendre ce divertissement. Il a eu l'honneur de chasser avec Monseigneur , & d'avoir place dans son Carosse , plusieurs Personnes distinguées par leur naissance , & par leurs Emplois , l'ont regalé à Paris.

Les alarines où se trouve con-

tinuellement Charleroy sont d'autant plus grandes , que les Ennemis , au lieu de mettre tous leurs soins à empêcher qu'il ne fust bombardé , après avoir vu Mons & Namur pris , n'ont travaillé pendant tout le reste de la Campagne qu'à préparer toutes les choses nécessaires pour le bombardement de Dunkerque , qui n'a abouty qu'à faire connoître que leurs menaces n'ont jamais d'effet. Les François ont fait voir tout le contraire. Ils n'ont point menacé Charleroy , & il se trouve bombardé , ce qui le met hors d'estat de soutenir un Siège avec autant de vigueur qu'il auroit fait , si ce bombardement ne l'avoit point affoiblly. Il estoit muny de toutes choses , il manque presque de tout à présent , & deux raisons

font que c'est une grande affaire aux Ennemis que de le ravitailler entierement ; l'une , parce que la dépense est grande, qu' elle regarde en partie l'Espangne, & que les remises qui en viennent sont rares & mediocrees ; & l'autre , par la difficulté qu'il y a d'y faire presentement entrer beaucoup de munitions & de vivres à la fois. Les Ennemis éveillez par le bombardement de cette Place , ne devoient pas nous laisser fortifier Chasselet , Thuin & Valcour , ce qui en resserre beaucoup la Garnison entre Sambre & Meuse, & nous donne lieu de faire de grands fous rages jusques à ses portes, comme on en a fait depuis que cette Place a esté ainsi bridée, sans que la Garnison ait osé s'y opposer.

poser. L'enveloppe de Chasselet n'estoit pas encore achevée lors que le Comte d'At lone, incredule comme le Prince d'Orange, & voulant juger de tout par luy-mesme , & en estre témoin , est venu avec douze mille hommes, après avoir passé la Sambre à Charleroy., & s'est présent  devant ce poste , où il n'y avoit que deux mille hommes qui travailloient, mais comme il étoit venu pour voir, & non pas pour attaquer , & qu'il auroit est  mechant Politique, & mauvais Courtisan, s'il avoit fait plus que le Prince d'Orange devant Mons & devant Namur , il s'est retir  apr s avoir vu la Place de fort pr s , en emportant avec luy tout l'espoir de Charleroy , qui n'est plus en estat de donner

*Dec. 1692.*

I

194 MERCURE  
matiere de parler que par sa  
prise.

Il est surprenant que les Alliez tombent toujours dans des fautes grossieres dont ils ne se corrigent point. Ils ne peuvent s'empescher de publier de grands projets qui ne sont jamais executez , & de se vanter de tout ce qui n'est point, sans considerer que ce qu'ils avancent n'a point de suite , ou que s'il en a , c'est à leur confusion; de sorte qu'il n'y a personne qui puisse comprendre sur quel fondement ils croient toujours pouvoir abuser les Peuples, lors qu'ils sont toujours abusez eux-mêmes. Pendant toute la Campagne, ils n'ont parlé que du Blocus de Casal. Cette Place alloit tomber entre leurs mains ; il estoit impossible qu'elle fust

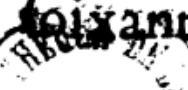
fecouruë , la moitié de la Gar-  
nison avoit déserté & elle atten-  
doit le commencement de l'Hi-  
ver pour se rendre. Mille & mil-  
le Lettres ont tenu ce langage ;  
toutes les Nouvelles imprimées  
des Ennemis en ont été plei-  
nes , & quand selon de si faux  
pronostics , le temps auquel  
cette Place devoit succomber  
est arrivé , on a vu ces mesmes  
Alliez qui s'estoient vanté de  
tant de choses , demander avec  
empressement une Neutralité  
& la solliciter long-temps avant  
que de l'obtenir. Voilà comme  
ils prennent les meilleures Vil-  
les , & bombardent les plus for-  
tes Places , ou du moins comme  
ils s'en flattent , tant que durent  
les plus longues Campagnes.  
La Neutralité dont je viens de  
vous parler a été signée pour.

Casal & son district, & l'on peut dire qu'en la signant, les Ennemis se sont publiquement dédit, & par écrit, de tous les contes fabuleux qu'ils ont faits, sur l'inafflible Conqueste qu'ils devoient faire de cette Place, qui se trouvoit si pressée par le Blocus, qu'elle devoit estre forcée de se rendre en peu de temps, mais il s'est trouvé qu'ils étoient plus fatiguez du Blocus que Casal n'en estoit incommodé. Cependant comme les Alliez donnent souvent des marques de la mauvaise foy qu'ils nous imputent, & particulièrement les Allemans, ces derniers, malgré la Neutralité signée, ne scauroient vivre qu'en Allemans, c'est à-dire, qu'ils ne peuvent s'empêcher de piller, & qu'ils enlevent ce qu'il

est permis aux Paysans du Monferrat de porter dans Casal. Si les François en ustoient de la même sorte, le déchainement de tous les Athiez seroit terrible contre eux, mais parce que c'est l'usage ordinaire des Allemands qu'il semble qu'il leur soit permis d'en user ainsi, & que ce qu'ils ont accoutumé de faire ne soit pas un mal.

La Campagne dernière n'ayant pas été heureuse aux Venitiens, ils ont cru qu'un bon Capitaine Général pourroit réparer les malheurs qu'ils ont essuyez devant la Canée, mais presque tous les Princes de l'Europe étant en armes, chaetih est obligé de servir son Souverain, & s'il y a quelques Puissances qui jouissent de la douceur de la Paix, elles ne laissent

pas d'avoir des Troupes sur pied, soit pour mieux conserver la Neutralité, soit pour prendre party, si la nécessité de leurs affaires les y oblige; de sorte que les Venitiens ne trouvant point de General dans toute l'Europe qui pust se mettre à la teste de leurs Troupes, ont jeté les yeux sur M. Morosini leur Doge, qui s'est rendu considérable par une infinité d'actions éclatantes, & qui n'avoit quitté l'Armée que parce qu'il avoit été élevé à la dignité de Doge. Ce n'est pas sans peine qu'il s'est résolu d'y retourner, non qu'il ne se sente toujours la même valeur, & les mêmes lumières dans le métier de la guerre qu'il a exercé avec tant de courage, & tant de succès, mais parce qu'estant âgé de soixante & dix sept ans, il ne



## GALANT.



se sent plus les mesmes forces,  
& qu'il est moins en ~~etat~~, de faire  
supporter les mesmes fatigues,  
ce qui fait de la peine à un Ge-  
neral zélé qui ne se croit plus  
capable de rendre seur par lui-  
mefme le succès des grands des-  
seins que projette sa valeur , &  
qui se trouve souvent obligé  
d'en remettre l'execution à  
d'autres, lors que son cœur vo-  
le où ses pas ne le peuvent plus  
porter.

M. le Marquis de Vignole a  
présté Serment entre les mains  
de Sa Majesté, pour la Charge  
de Lieutenant de Roy de Bor-  
deaux. Je vous ay souvent parlé  
des Sermens que l'on a coutu-  
me de prêter pour de pareilles  
Charges. Elles sont glorieuses  
à ceux qui les achetent, utiles  
aux Provinces,& avantageuses

à l'Etat. On ne peut trop admirer la bonté paternelle du Roy pour ses Sujets, & sa prudente conduite dans la creation de la plus part des Charges d'Epée, & des Offices de Judicature. L'éclat de sa gloire & de celle où il a mis son Royaume ,luy a attiré une infinité d'Ennemis. L'Estat s'en trouve environné; il est question , non-seulement d'empêcher qu'ils n'executent leurs vastes desscins qui tendent à la ruine de la France , mais mesme de faire des progrès sur eux. L'Estat se trouve attaqué , c'est à l'Estat à fournir les dépenses extraordinaires pour se defendre. Cependant le Roy prend la plus grande partie de cette dépense sur luy , par les fonds qu'il afferme en creant des rentes , & des Charges , dont

les appoinemens sont la plus part payez sur ses propres re-venus.

Le Sieur Langlois , Libraire Imager , continuë , l'Histoire du Roy en Almanachs , & il a representé cette année la Prise de la Ville & du Château de Namur avec toutes les autres Expeditions militaires de 1692 . Il fait une dépense si considérable à cette sorte d'Ouvrage , qu'il ne luy manque qu'un nom plus specieux que eelay d'Almanach , qui estant trop vulgaire , fait qu'il n'excite pas toute la curiosité & toute l'estime qu'il merite . Cependant il s'est fait plusieurs belles Theses qui n'ont pas eu pour le Dessin & pour l'exactitude , plus d'étude , ny plus de perfection , rien n'estant obmis dans ces Alma-

nachs. Les Plans des Villes, les  
Camps, les attaques , tout est  
recuilly des Ingenieurs , ou des  
Reintres qui ont esté sur les  
lieux. Les habillemens des Per-  
sonnages s'y trouvent suivant  
les modes des temps , & sont  
ordinairement dessinez par le  
S. de Saint Jean , Peintre , qui  
réussit le mieux en ce genre , &  
dont on voit un nombre de bel-  
les Figures qu'il donne au Pu-  
blic de temps en temps. Je n'ay  
pas cru que le nom d'Almanach  
, quoy que vulgaire , me-  
dust empêcher de rendre justi-  
ce à ce qui est beau veritable-  
ment ; puis que toutes les per-  
sonnes raisonnables s'attachent  
aux choses , & non pas aux ter-  
mes. Ce qu'il y a encore de con-  
siderable dans ces-mêmes. Al-  
manachs , c'est qu'ils compren-

nent tous les sujets remarquables de chaque année , & qu'ils servent à en rafraîchir la mémoire : par les dattes qui y sont marquées fort exactement , ce qui fait que beaucoup de Curieux prennent soin d'en faire des Recueils , & en veulent avoir des premières épreuves dans le temps , à cause qu'elles deviennent rares dans la suite , les Planches étant toujours usées par le grand débit que l'on fait de ces Ouvrages..

Je vous envoie la copie d'une Lettre qui m'a été adressée pour le savant M. Comiers , que sa profonde érudition a mis par tout dans une si grande estime . Vos Amis ne seront pas fâchez de la lire , puis qu'ils verront que l'Auteur a travaillé à la recherche d'un remède :

universel, qui les puisse faire  
joüir, dans une santé parfaite,  
de l'abondance qu'il y a tout  
lieu de croire que son ~~secret~~<sup>secret</sup> da-  
la multiplication des grains lui  
donnera.

### A M. L'ABBÉ COMIERS.

## MONSEIGNEUR.

Le Mercure Galant m'a procuré  
l'avantage de vous connaître de  
réputation. Ce Livre est d'un grande  
secours pour établir commerce par  
mi les Gens de Lettres. Ainsi j'esp-  
ere que par ce moyen j'auray l'bon-  
heur d'estre connu de vous, et que  
le temps assurera parmy vous la  
correspondance que je vous deman-  
de. Les personnes qui sont conformes  
en inclination s'aiment souvent  
sans s'estre jamais vues.

Il y a longtemps que je me suis appliquée à la recherche d'un Remède universel. J'ay travaillé sur le Zinc, dont j'ay une curieuse préparation. J'ay travaillé sur la suye de cheminée. J'ay travaillé aussi sur le Nitre de mesme que vous, & crois ces trois matières de paissans agens. Elles connaissent toutes trois beaucoup d'esprit mercurial & de souphre volatil. Je ne donne point que le Nitre sur lequel vous avez travaillé ne soit capable d'extraire les scintures & les souffrances de tous les corps naturels, & de produire ensuite des miracles pour la guérison de quantité de Maladies, en confirmant, ou en faisant transpirer les mauvaises humeurs qui troublent l'économie de la santé. Je ne me suis point servy du Nitre fixe de la maniere que vous avez fait, n'en sachant point la préparation. Que

si vous voulez, Monsieur, me faire la grace de me la communiquer, il n'y a point d'homme qui épargne moins sa peine, uy qui fasse les choses avec plus d'exactitude. Je vous communiqueray d'autres choses que vous ne serez peut-être pas fâché de sçavoir. Je suis curieux, & j'étudie la Nature autant qu'il m'est possible. J'attendray vostre réponse, Monsieur, à la premiere occasion, mais je veux en attendant vous faire part d'une experiance prouvenue de mon fond, & qui ne vous déplaira peut-être pas.

Je fis tremper douze grains de fromens l'année dernière dans une liqueur; ces douze grains produisirent chaque cinq ou six tiges, & autant d'épis, qui rapporterent en tout jusqu'à dixhuit cens grains. Cette année j'ay voulu faire une seconde experiance sur du froment,

mais comme je l'ay semé tard, que  
le temps a été fort mauvais, &  
que je les semay trop près les uns  
des autres, ils n'ont pu former dé-  
pis, mais chaque grain a produit  
des touffes monstrueuses, dont la  
moindre avoit trente mètres ou li-  
ges, qui auraient produit auant  
d'épis. J'en ay conservé une qui en  
a jusqu'à quarante-quatre, mais  
qui pousoient d'une force & d'une  
grossesse merveilleuse. Ingez, Mon-  
sieur, quelle production cela avoit  
fait, si les grains avaient esté se-  
mez plus clairs. J'ay semé au mois  
d'Octobre dernier vingt-quatre  
grains de framboise, pour faire une  
troisième experiance, mais je les ay  
mis à demi pied l'un de l'autre.  
Cette liqueur excite tellement l'es-  
prit vegetal contenu dans le grain,  
que c'est une chose miraculeuse ; &  
comme je suis fort curieux des plan-

tes, j'espere faire des productions surprenantes par le moyen de ce secret. Et liqueur dont je vous parle n'est pas bonne seulement pour la vegetation, elle est encore bonne pour la sante. Elle ouvre merveilleusement les obstructions. De même qu'elle degage ce petit germe, qui n'est qu'un petit point du dedans du grain, ainsi dans le corps elle ouvre un passage aux esprits qui sont consenus dans le sang, & en accelere la circulation. Je l'ay experimentee deux fois à une Fille que les pastes coulentes avoient mise dans un estat à ne pouvoir manger ny marcher. Voilà ce que j'avois à vous faire savoir touchant cette experience, qui seroit d'une grande utilité, si elle réussit cette derniere fois, comme je l'espere avec raison. J'oubliois de vous marquer que je suis dans le dessein de faire une pr-

paration du Nitre fixe de la manie-  
re qu'enseigne M. le Fèvre, en une  
matière salquenue & soluble, que  
je crois avoir de tres-bonne  
qualitez, comme le dist le mefme  
Auteur. le suis, Monsieur, vostre,  
&c.

## C H A L A M C O N.

Il n'y a point d'Etat où les  
guerres, même celles qui ne  
font pas portées au dernier ex-  
cés, n'affoiblissent beaucoup  
les Arts, ou du moins n'empê-  
chent leur accroissement. Ce-  
pendant le contraire se trouve  
aujourd'huy en France. Le  
nombre de ses Enemis est  
presque infiny, & dans le temps  
que les beaux Arts devroient  
estre moins en vogue, on les  
voit fleurir de plus en plus. Ce-  
la vient de ce que le Roy, que  
la Ligue des Alliez ne dérange

210 MERCURE  
point, répand toujours ses fa-  
veurs sur tout ce qui le mérite.  
Il vient d'en donner une forte  
preuve, en augmentant la pen-  
sion accordée pour les frais de  
l'Academie de Peinture, & de  
Sculpture, Sa Majesté étant  
bien aise de marquer par là  
combien Elle est satisfaite des  
progrés que cette Académie  
fait tous les jours. Si le Corps  
des Arts fleurit plus sous le re-  
gne du Roy , mesme pendant la guerre , qu'il n'a fait  
sous tous les Rois ses Prédeces-  
seurs dans la plus profonde  
paix , ces avantages sont deus  
à l'application avec laquelle les  
particuliers travaillent à se  
perfectionner , & c'est ce qui  
fait que nous venons de voir un  
chef d'œuvre dans un Tableau  
que M. Coipel le Fils a fait pour

## G A L A N T. 111

M. le Duc de Richelieu , dont  
le bon goût est généralement  
reconnu pour la Peinture. Cet  
admirable Tableau a fait tant  
de bruit que tout ce qu'il y a  
de Curieux à Paris & d'Ama-  
teurs des belles choses , l'ont  
été voir chez ce Duc , qui s'est  
fait un plaisir de le montrer , &  
de connoître l'estime qu'en font  
non seulement les plus habiles  
du mestier , mais en general  
tous ceux qui n'en jugent pas  
moins bien par une habitude  
qu'ils se font faite , de voir les  
plus beaux Ouvrages , de sçavoir  
les sentimens de tous ceux  
qui les connoissent , & d'en fai-  
re des Cabinets suivant que  
leur bien le peut permettre à  
leur curiosité. La beauté de ce  
Tableau a aussi attiré les per-  
sonnes du premier ordre chez

M. le Duc de Richelieu, & Monsieur le Duc de Chartres en ayant ouy parler avec assez d'avantage à differens Connaisseurs, pour luy donner de la curiosité ; ce Prince dont les lumières sont au dessus de son âge, a bien voulu se donner la peine de l'aller voir. Il faut vous dire ce que contient ce Tableau. Il represente le moment de la mort du Sauveur du monde, avec toutes les circonstances d'un sujet si grand & si terrible. Le tout en exprime si bien le caractere qu'on ne peut le voir sans estre d'abord frappé d'étonnement, de tristesse & d'une sainte horreur. La nature y paroist en desordre. Le Ciel est obscurcy ; les Astres de la nuit paroissent en plein midy, & la funeste lucar du Soleil

éclipsé , éclaire seule ce triste spectacle. C'est sur un Dieu mourant que se répand cette lumière. Son attitude aussi nouvelle que convenable à un homme qui expire sur la Croix ne laisse pas d'inspirer au travers des horreurs de la mort des mouvements de respect & de crainte , attachez à la Majesté d'un Dieu , peinte par la noblesse & la douceur de ses traits. La Vierge est debout au pied de la Croix dans une action si noble & si touchante , que malgré la douleur dont elle paroît pénétrée l'on découvre une fermeté qui est au dessus de la Nature , en sorte qu'il est impossible de ne pas connoître qu'elle est véritablement la Mère d'un Dieu. La Magdeleine qui s'abandonne à sa douleur

embrasse la Croix étroitement,  
en versant un torrent de larmes  
& S. Jean qui est auprès d'elle,  
paroist dans un caractère d'a-  
battement aussi différent des  
deux autres qu'il marque avec  
force combien son cœur est  
touché. Icy les Maries dans de  
diverses attitudes pleurent  
amertement. Là des Soldats  
étonnez regardent avec fero-  
cité l'éclipse du Soleil. Ceux cy  
tout interdits du tremblement  
de la terre & des pierres qui se  
fendent à leurs pieds, laissent  
tomber les deez avec lesquels ils  
tiroient au sort la robe du Sei-  
gneur, & parmy le Peuple qui  
cstoit accouru de Jerusalem à  
ce sanglant sacrifice, plusieurs  
s'en retournent en frappant  
leurs poitrines, & saisis d'ef-  
froy. L'on en voit d'autres é-

pouvez à la vûe d'un Mort qui ressuscite , & qui sort de son Tombeau . Le passage de la mort à la vie paroist si bien représenté sur son visage pâle & desséché , qu'on ne peut le voir sans émotion Dans l'horreur des tenebres paroist attaché à la Croix le mauvais Larron . Sa reprobation & son desespoir y sont parfaitement bien caractériséz , & il est facile de le distinguer du bon Larron , qu'on voit de l'autre costé du Tableau dans une expression qui marque sa prédestination , mais si cette Conversion est bien exprimée , celle du Centenier ne l'est pas moins . La noblesse de son attitude & de son air de tête , ne laisse point douter qu'il ne soit le Chef , & celuy qui commande . Cependant la fra-

yeur qu'il a des miracles qu'il découvre luy fait ouvrir les yeux sur sa faute. Il laisse aller la bride de son cheval effrayé , & ne songe plus qu'au Dieu qu'il reconnoist , en sorte qu'il semble se récrier , *Celuy là véritablement est le Fils de Dieu.* Toutes ces beautez d'expressions sont jointes à une belle armonie de couleur , dont je vous parlerois plus amplement & dans les termes ( si j'estoys du mestier , ) aussi bien que de la correction du dessein. Tout ce que je puis vous dire , c'est que ce Tableau fait plaisir à voir , sans que l'on soit connoisseur , ce qui est une preuve incontestable , qu'il est parfaitement beau. Aussi fait il beaucoup d'honneur à M. Coipel , dont l'heureux genie ne se peut trop estimer.

Vous

Vous avez souvent ouÿ parler du Royaume de Maroc , & vous n'avez pas perdu le souvenir de l'Ambassadeur que le Souverain de ce vaste Etat envoya en France il y a quelques années. Il s'y distingua par son esprit , & fit voir que l'on a eu raison de croire que les Africains en ont beaucoup. Le Roy ayant résolu d'envoyer à la Cour de ce Monarque , a nommé un de Ses Gentils hommes Ordinaires , & ce choix est tombé sur M. de S. Olon , qui a déjà été Envoyé extraordinaire à Genes. Il a beaucoup d'esprit , & d'usage du monde & le choix que Sa Majesté vient de faire de sa personne pour l'envoyer à Maroc , fait connoistre qu'Elle a été satisfaite

*Dec. 1692.*

K

218 M E R C V R E  
de sa conduite dans les premiers  
Emplois qu'il a eus.

La derniere Enigme , dont le *Proffoir* estoit le vray mot , a été expliquée par Mrs Bonnard de l'Hostel du Quesnoy , Place Royale , de la Bourdelle : Buffon de la Gaudiere : Jean Chauver de Trevoulx : L. C. & A. B. de la nouvelle Société du Jardin de Lion : Tamiriste de la ruë de la Cerisaye : le petit Coq réveille matin du Fauxbourg S. Antoine : le Solitaire inconnu : le gros Controlleur , & son bon Amy Petit de la rue du Mouton : Pelerin de Nanterre : l'Amoureux en cachette de la Paroisse S. Eloy à Orleans l'Aimant de l'engageante Catin : le Philistin de la ruë des Bourdonnois , ou le Mal con-

tent de la Renominée : le tendre & fidelle Mouton , & son incomparable Brebis R. C. & Argatiphontidas de Chartres en Beausse. Mesdemoiselles Toinon d'aupres S. Mederic : l'Heroïne Prestance de Roüen : la charmante Fleur des marais , & son Avocat de la ruë Comtesse d'Artois : l'aimable Bau- doüin , & la charinante de la Motte , de la rue Quimquem- poix : les trois Déesses de la ruë Michel le-Comte , & leur aimable Papa , l'aimable Princesse de Touraine : la Batiste de Flandre : Hutuge d'Orleans , & l'Enfant Rouge du quartier Saint Antoine.

Je vous fais part d'une Enigme nouvelle qui m'a esté envoyée sous le nom de la Suivante des Muses.

## ENIGME,

**D**e me servir sur table on se  
 fait une loy,  
 Le soir & le matin j'y suis très-  
 nécessaire ;  
 Ce n'est point pour manger que l'on  
 se sert de moy,  
 Aux belles sans cela j'offre assez de  
 quoy plaire.  
 Les mauvais traitemens convien-  
 nent à mon sort.  
 Mille coups quelquefois pourroient  
 causer ma mort,  
 Si par hazard je n'estois insensi-  
 ble,  
 Quoy que facile à traverser,  
 Il faut user de geste en voulant me  
 percer ;  
 Voir répandre son sang est chose  
 fort possible ,

*Si l'on ne prend cette précaution:  
Le lecteur, je vais finir par ma descri-  
ption.*

*Mon corps est très-souvent chargé  
de plus de bestes;  
Que n'en eurent jadis quelques af-  
freuses bestes,  
Dont la Fable fait mention.*

Vous serez contente de la  
nouvelle Chanfon que je vous  
envoie. L'air n'en est pas moins  
beau que les paroles.

### AIR NOUVEAU.

*Par une tendre chansonnnette  
J'ay charmé le cœur de Li-  
sette;  
Elle n'a pu me refuser sa foy.  
Je crains peu les jaloux de mon  
bonheur extrême.*

*Si j'ay quelques Rivaux qui chantent mieux que moy,  
Il n'en est point qui s'ache aimer de mesme.*

Toutes les recrues des Enemis se font lentement, & l'on pourroit mesme dire que l'on n'y travaille pas encore. On ne parle point parmy eux de nouvelles levées, & il y a lieu de croire que tout y demeurerà en suspens, jusqu'à ce que le Prince d'Orange ait touché de l'argent d'Angleterre pour distribuer aux Alliez. Cependant les recrues se font en France avec un grand succès, on y avance la levée des douze Regimens nouveaux, dont je vous ay déjà parlé aussi bien que celles du Regiment de Bressey,

& de celuy de Houssars, & celles des Compagnies Franches que levent les Gouverneurs des Places de guerre, qui seront fort utiles , parce qu'elles seront composées de gens du pays , & qui en sçachans les routes, pourront beaucoup servir à inquiéter les Ennemis , & à conduire des Partis. Outre toutes ces Troupes , on leve aussi pour le Roy plusieurs Régimens de Milice en Alsace , & trois Compagnies de cent hommes chacune de Fuseliers à cheval , sous le nom de Fuseliers de Flandre. Ces Compagnies avoient été autrefois sur pied , & le Roy a jugé à propos de les y faire remettre. On ne peut apprendre toutes ces choses sans étonnement , & sans se réjouïr du haut

point de gloire où ce Prince met la France , en la rendant ainsi superieure à toute l'Europe unie pour l'accabler.

M. l'Abbé de Villiers , si renommé par l'heureux talent qu'il a d'écrire , également bien en Prose & en vers , mais plus encore par celuy de la Prédication où il excelle , vient de donner au Public un Livre nouveau , Intitulé , *Pensées & Reflexions sur les égaremens des hommes dans la voie du Salut.* Il ne s'attache pas moins aux déregemens du cœur qu'à ceux de l'esprit , & si lors qu'il les combat , il s'est servy dans le titre de son Livre de celuy de Pensées & de Reflexions &c c'est parce que ce ne sont en effet que de simples pensées qu'il a jettées sur

le papier à mesure qu'elles luy  
sont venuës à l'esprit , en me-  
ditant sur les diverses matieres  
qu'il traite. Je n'entreray dans  
aucun détail de cet Ouvrage.  
Je vous diray seulement que la  
maniere dont les plus grandes  
veritez de la Religion y sont  
developpées , le rend fort utile  
à toutes sortes de gens , à ceux  
qui sont dans le grand monde ,  
& à ceux qui en sont retirez. Il  
est divisé en deux Volumes.  
Tout ce qui est dit dans le pre-  
mier ne tend qu'à donner aux  
Chrétiens du goust pour la pra-  
tique de la Religion , en atta-  
quant ce qui semble particuliè-  
rement les en détourner , & dans  
le second , l'Auteur tâche de  
leur donner l'idée des principa-  
les vertus de la Religion , en

K. 5

Ieur faisant voir l'obligation & la maniere de les pratiquer. Ce qui vous fera un fort grand plaisir, c'est qu'estant inutile de representer le mal si on n'apprend à se servir du remede , il promet un troisième Volume sur la Negligence & l'Abus des moyens necessaires pour vivre saintement.

La promotion des Officiers de Marine a esté faite entierement.. Je vous ay déjà dit que M. le Marquis de Nesmond avoit esté fait Lieutenant General , & Mrs le Chevalier d'Infreville , le Marquis de Cougoulin , du Magnon , & d'Amblimont,Chefs d'Escadre , mais comme le nombre des Officiers qui ont monté à la Charge de Capitaine de Vaiss-

seau a été plus grand que je ne vous l'ay marqué par la première Liste employée dans cette Lettre , en voicy les noms d'une maniere aussi correcte qu'on les peut donner pour des noms propres , & je croy même qu'ils sont selon l'ordre d'ancienneté . J'y ajoute ceux des "Lieutenans & des Enseignes .

## CAPITAINES.

Mrs Deschiens de Ressons ,  
Commissaire General d'Artillerie.

Goueyton.

Felix-Beaussier Chamillard.

Fricainbault. DeLonchamp-

Grosbois. Montandre.

Selingue. Des Roches.

Lauthié. Audifredi.

Languillière. Gratien.

Du Gasse. De Rollon..

La Rochealart. Du Yal..

Du Coudray-Ge-	De Dresenay de-
nier.	Penaruë.
Courton S. Leger.	Le Ch.de Bussy..
Le Chevalier de	De Longueruë.
S. Paul.	De Lisle.
Moisset..	Le Ch.de Luynes..
Chanzé.	Le Marquis de la
Caffaro l'Ainé.	Ferté.
Le Chevalier de	Le Chevalier de:
Grancey.	Boüillon,
Gedouin.	Le Chevalier de:
Courberon..	Villacerf.
Caumont.	Le Chevalier d'Ar-
Gabaret Dangou-	magnac.
lin.	

*Capitaines de Galotes.*

Mrs de Lorier.	De Boulinvilliers.
----------------	--------------------

*Capitaines de Fregates Legeres..*

Mrs de la Rocque.	
Le Chevalier de Main.	
De Courbon l'Ainé.	
De Boudeville-Séville.	
Launay de Blenac.	De Banneville.
De Seye..	De Clerac.

De S. Quentin. De Quergrey.

*Lieutenans de Vaisseau.*

Mrs le Chev.	de De Lavau	S. Cler.
Chavanac.	D'Espinay.	
De la Pediere.	De Granduab-	
De S. Victor.	Brionette.	
De Telay de No-	Le Chevalier de	
ray.	S. Quentin.	
Michault.	Le Cheyalier de	
Le Chevalier de	Fontenay.	
Paul.	De Chabon:	
Carion.	De Bonnefort..	
De Loyeux.	De la Hogue.	
Cariette.	Denouës Beau-	
Polastron.	mont.	
Francine.	Le Chevalier de la	
D'Urtubis..	Vieuville.	
De Raouselle.	Le Ch. de Vieux-	
Soumarbie.	champ.	
Du Luth.	De Lupé de Nea-	
De Breteau.	raval.	
De Cavé de Lusi-	Dufou.	
gnan.	De la Gort.	
De la Cafniere.	De Septemes.	
Berdic.	Séguier de Lian-	

230	M E R C V R E
De Montrosié.	court.
De Roquemador.	De Franciere.
Le Chevalier de Brocle-Fresne.	
Ferriere.	De Perey.
Le Chevalier de Le Chev. de S. Au-	
Bruillon.	laine.
De Castelbrion.	Le Chev. de Phe-
De Tierceville.	lipeaux.
De S. Vandrille.	De Comartin de
De Pont de Vele-	Vilesy.
ne.	Le Chev. de Cha-
De la Bouraye.	race.
Dalcins.	

*Aides Majors.*

Mrs Darcassia Delparon.
De Saint Lazare.
De Thessie.
De Saint Leger de Lauzay.

*Lieutenans de Galiottes.*

Mrs de Marville.
Du Coudray, e

*Capitaines de Brûlots..*

Mrs Bougard.
--------------

Bonnaventure.

Marcl.

*Enseignes de Vaisseau..*

Mrs Dauvery.

Le Chevalier de Bigondey.

Le Baron de Morver.

De S. Eugene Murselange.

De Savonniere.

De Saint-Privé.

Mousson.

Chenay..

De Sarsis.

La Roullaye..

Du Mas.

Perfè.

Maisons-neuve:

Bourgueson.

Bonney.

S. Ericq.

Beaufort.

Clancorgan..

Montbrau.

Du Petrin.

Martel.

De Bossaye..

Gardelle.

Du Lion..

La Touche Deraed

Ferzan.

Tourette.

Du Meniberard de

Fourcy.

la Haye..

Deraulieux.

De Benne.

Fabrique - Tour-

Griffolet.

tou.

Dain de Chesnaye

Montalanbert..

Mailly Despréee..

Deschapelles,	S. Luc.
De Fourille de Le Ch. de Beau-	
Seusevras.	repos.
La Doueniere.	Metel de la Forest.
Beautrix Cerel.	Thebaut.
Villart.	Muldée.
La Bergerie.	De Lisle Kerleau.
Girauton.	Claveau de Haute-
Potier de Rue-	rive.
neuve.	Pas Dejeu.
Meraal.	Dailly S. Vidal.
Le Ch. de Castela.	De Monteibel.
Viart de Vilette.	Le Ch. de Ram-
Livre de Ville-	pou.
neuve.	De Sondy Mo-
Coffon.	neau.
La Fregoniere,	Sainte Honnornie-
Joareuf.	Bussy.
Clamorgant.	Gallifet.
Valernenien.	De Taillas.
De Launay-gravé.	Chevrieres.
De Bavaudiere.	La Pomareda.
De Valette de Tho-	Haimonen Beval.
mas.	De Macole de la
La Valfeniere.	Feurie.
D'Urtubie.	Coigny de la Belle-

De la Balde.	brune.
De Lorré.	Josselin de Mari-
Vaulory.	gny.
Le Ch. de Mau- gerou.	Dempierre. De Noyace.
Le Chev. de Re- mondis.	Girardin de la Boulserye.
Dorves.	Piel du Parquet.
Le Chev. de Ven- ce.	Du Gremont.
Feuillhans.	De Lion, Colet.
Villiancour.	
Claude Marolle.	

*Sous-Lieutenans d'Artillerie.*

Mrs Terras. De Noitlan.

*Aides d'Artillerie.*

Thebaut de la Rusliniere.

De Feuileusse.

De Salignac.

Rousseau de Villejoin.

On a fait aussi un fort grand nom-  
bre de Gardes Marines, & le Roy a  
gratifié d'une Pension quelques Capi-  
taines de Vaisseau. Ce sont,

Mrs Bidaut.

Des Francs.

De la Rongere.

Chapiseau, Major.

Les Pensions de Messieurs de Larteloire & de Sepville ont été augmentées.

Voicy ce qu'écrit M. le Chevalier de Forbin concernant un Vaisseau Hollandois qu'il a fait couler bas.

Je vous diray que M. le Marquis de Nemond m'ayant ordonné de retourner à Brest, pour raccommoder le Vaissain du Roy, le Marquis, que je commandoïs dans son Escadre qui faisoit cinq voyes d'eau, & en même-temps, le Trident commandé par M. le Chevalier Damfreville, Frere du Lieutenant General, mort depuis peu, ayant eu ordre de m'escorter, je rencontray le lendemain de nostre séparation le 15. du mois de Decem-

bre, à Ouest de Solingues, environ 25. lieues une Flote Hollandaise de 34. Bateaux avec un Convoy de 60. Canons. Quoq que le temps fust presque forcè, & que ie fusse à deux pompes, ie ne puis me resoudre à laisser passer ce Vaisseau sans l'insulter. L'allay à lui pour l'aborder sans tirer, l'ayant prolongé à laz à tirer des Grenades : nous nous tîmes fort heureusement à cette distance. Si i'avois accroché comme i'avois résolu, nous aurions tous deux coulé bas, & moy plustost que lui, à cause de mes incommoditez & de la faiblesse de mon Vaisseau. Nous nous donnâmes plusieurs bordées de Caron & de mousqueterie. Le Vaisseau Hollandois arriva, & courut un peu de l'avant. Dans ce temps-là le Trident seconda d'une bordée, à la grande portée du mous-

quet , & se tint au vent. Après m'estre raccommodé des coups dangereux que j'avois reçus, j'arrivay sur luy , & j'allay le combastre à la mesme distance que la premiere fois. Je le démastay de tous ses masts hors celuy de Misaine qui resta sans voiles & sans agrez. En ces estats l'opiniastre Hollandais seria mercy, mais la nuit , & le gros temps empescherent que je ne pusse envoyer à son bord , pour sauver l'équipage. Je metins à la Cape toute la nuit , au vent de tuy le plus près que je pus , & le briday sans le vent. Il mit quanité de feux afin qu'on le gardast. & tiroit de temps en temps des coups de Canons. Sur les quatre heures après minuit , il coula bas , & tout l'équipage se noya. J'as perdu en ce rencontro 12 hommes & j'as eu 18. ou 20. bles-

*sez. M. de Flamicours, mon Capitaine en second, a esté empêtré d'un coup de Canon.*

La reflexion qu'il y a à faire sur ce Combat , cest que le Vaisseau Hollandois n'estoit point endommagé quand il commença , & que celuy de M. de Fourbin estoit tres-incommode:

M. l'Abbé Potet , Conseiller au Grand Conseil , & Fils de feu M. Potet , Maistre des Reuestes est mort depuis peu de jours. Il avoit beaucoup d'esprit , & l'on estimoit son goust pour toutes sortes d'Ouvrages.

Je viens d'apprendre la mort de M. Rougeant , Conseiller Clerc, Abbé de Montmirel , & Frere de Madame Pucelle, pre-

Jamais l'Empire ne s'est vu dans une si mauvaise situation que celle où il se trouve aujourd'hui. L'Armée de Hongrie est plus diminuée que si elle avoit pris des Places & donné des Batailles. Celle du Rhin n'est pas meilleure , puisque ses affaires y sont si délabrées , que les Interessez demandent le Prince Louis de Bade pour les raccommoder. Ce Prince d'un autre costé , accoutumé à faire des Loix à l'Empereur, prescrit des conditions , & ne veut point commander sur le Rhin qu'il n'ait douze mille hommes de vieilles Troupes. Pour les lui donner , il faut les faire venir de Hongrie & d'Italie. Ainsi

ce seroit se découvrir d'un costé pour se couvrir de l'autre. Les Turcs n'en seroient pas fachez. Le Duc de Savoye seroit très mal dans ses affaires, & celles de l'Empereur n'en iroient pas mieux. Pendant toutes ces agitations, les François ont assiégié Reinfelz. C'est un Chasteau bien fortifié sur le bord & en deça du Rhin, joignant la petite Ville de S. Goard, qui appartient avec le Chasteau au Landgrave de Hesse Reinfelz qui est Catholique, quoy qu'il soit de la Maison de Hesse-Cassel, qui est Protestante. Mr le Comte de Tallard fut d'abord chargé de l'execution de cette entreprise, parce qu'il en avoit formé le projet. Il y a devant la Place

dix-huit à vingt Bataillons, & quelque Cavalerie avec vingt pieces de Canon. Le 16 Mr le Comte de Tallard , allant reconnoistre cette Place , reçut un coup de mousquet dans les chairs de la mamimelle gauche, glissant vers l'épaule. Le 17. on ouvrit la Tranchée contre le Château. Le Canon des Ennemis fit un feu continual,mais nostre Canon estant arrivé le 16 & devant estre en batterie le 18. on se tenoit assuré que le feu des Ennemis seroit bientost , rallenty. Le Chasteau de Rheiufelz est situé sur une montagne en pain de sucre , & envelopé de quantité de petits Ouvrages, ce Chasteau est à six lieues de Coblenz & à dix de Mayence. On a eu nouvelle que

que les Habitans avoient abandonné la Ville , & s'estoient rétirez de l'autre costé du Rhin & que nostre Canon tiroit à demy portée de Mousquet de la Place. Quoy que la blessure de M. de Tallard ne fust pas dangereuse , elle n'a pas laissé de luy attirer la fiévre , parce qu'il n'a pu s'empescher d'agir plus qu'il n'étoit nécessaire pour son mal. C'est pourquoi le Roy a nommé M. le Marquis de Beuvron d'Harcourt , pour avoir en sa place la conduite de ce Siege.

Je ne vous parle point des autres entreprises commencées , les choses n'estant pas encore assez avancées pour entrer dans d'aussi grands détail que ceux que j'ay accoutumé de vous donner. Je suis Madame , &c.



*Avis pour placer les Figures.*

**La Medaille doit regarder la  
page 132.**

**L'Air doit regarder la page 224**









Digitized by Google